



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 2 Juillet 2020





Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Mes chers collègues, bonsoir.

Je vais vous demander de bien vouloir prendre place, afin qu'on puisse procéder à l'appel.

LE MAIRE : 31 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Marc CLIMAUD, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG.

Madame Anne COVO est excusée et a donné pouvoir à Ségolène de LARMINAT qui accepte,
Monsieur François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Diane DOMAS,
Madame Claire LOUVET est excusée et a donné pouvoir à Jean-Christophe PIERSON qui accepte,
Madame Catherine NADO est excusée et a donné pouvoir à Xavier BRUNSCHVICG.

C'est parfait.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2020

Vous avez à adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2020 qui était la séance d'installation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉ PAR 35 VOIX.

II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Depuis notre dernier conseil, j'ai été amené à prendre plusieurs décisions :

● **Marchés de travaux et missions consécutives (4 décisions)**

- Renouvellement de l'éclairage public des rues de Garches et de l'Yser
- Maîtrise d'œuvre de conception, d'exécution et de réception pour l'aménagement d'un local associatif 3 bis, rue Joséphine
- Réfection de sanitaires dans les locaux communaux : lot n°1 : École élémentaire du Val d'Or ; lot n°2 : vestiaires du personnel à la piscine municipale (2 décisions)

● **Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (5 décisions):**

- Déploiement d'un service de vélos électriques à usage professionnel pour les agents de la ville
- Prêt de la Bibliothèque du Sénat pour l'exposition « La princesse Palatine (1652-1722) » au Musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021
- Avenant n°1 aux lots 1 (Réalisation) et 3 (Régie publicitaire) du marché pour la réalisation et l'impression de publications municipales et de leurs régies publicitaires
- Modification n°1 au marché pour l'impression, le routage, l'affranchissement et l'envoi postal de publications municipales
- Mise en propreté du système d'évacuation des graisses au Centre de Tamié

● **Affaires juridiques et domaniales (4 décisions)**

- Avenant 1 à la convention d'occupation précaire du domaine public pour le restaurant et le salon de thé du Musée des Avelines
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des Trois Pierrots à une association
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (2 décisions)



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

• **Urbanisme (1 décision)**

- Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'un abri à vélos au stade des Coteaux

• **Finances (2 décisions)**

- Demande de subvention à la Région Ile-de-France et à la Fédération française de Football : Remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage du stade de football des Coteaux.

- Fixation des tarifs pour les visites-conférences des expositions temporaires au musée des Avelines et des visites patrimoniales dans la ville

• **Régies municipales (4 décisions)**

- Création de quatre régies d'avances pour des séjours d'été

Bonsoir Monsieur Gaillard.

III – COMMUNICATIONS :

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Je souhaite vous annoncer deux excellentes nouvelles. La première : notre collègue Claire Louvet est, depuis cet après-midi, maman pour la première fois. Elle vient d'avoir une petite Hélène. Je lui adresse, ainsi qu'à son mari, au nom du Conseil municipal, toutes nos plus sincères et chaleureuses félicitations et nous leur transmettons tous nos vœux de bonheur. On peut l'applaudir. *Applaudissements de l'assemblée.*

Et c'est également le cas, mais je ne sais pas si c'est pour la première fois, de notre collègue Raphaël Maychmaz qui aussi a eu aussi une petite fille, pas aujourd'hui mais avant-hier. Et bien bravo ! *Applaudissements de l'assemblée.*

Ça va être un début de mandat acharné, parce que bientôt nous allons avoir Pauline Geismar pour septembre. Et après, vous nous direz s'il y a En tout cas, félicitations du Conseil municipal à Monsieur Maychmaz, à son épouse et au nouveau-né.

Mes chers collègues, dans quelques instants, nous allons étudier le compte administratif 2019. Cet exercice qui, pour certains, peut sembler abscons, est un moment clé chaque année. En effet, le compte administratif permet deux choses essentielles : l'arrêt définitif des comptes pour l'année écoulée et quitus au Maire pour sa gestion.

Une nouvelle fois, à l'analyse précise du compte administratif de la ville de Saint-Cloud, on ne pourra que constater le sérieux avec lequel les deniers publics sont gérés dans notre commune.

En synthèse, nous dégageons un résultat net de plus de 2,8 M€. Ce résultat est le fruit d'une gestion saine et rigoureuse. Il est obtenu sans aucune augmentation de la fiscalité et, ce, malgré le double effet de la baisse des dotations corrélée à l'augmentation des péréquations. Pour illustrer mon propos, je souhaite prendre quelques indicateurs.

- Le premier est celui de l'encours de la dette comparé aux recettes réelles de fonctionnement. Il est, à Saint-Cloud, de 48,8%. Il est, pour les communes de la même strate, de 76%. Vous voyez l'écart.

- Le deuxième est celui du pourcentage des dépenses de personnel dans nos dépenses réelles de fonctionnement. Il est à Saint-Cloud en 2019 de 40,4%. Il est pour les communes de la même strate à 61,1%. Vous voyez également l'écart.

- Le troisième est celui du montant de DGF (dotation globale de fonctionnement) perçu par habitant. Il est à Saint-Cloud de 49 €, quand il est de 198 € pour la même strate. Là, c'est une recette en moins pour nous.

Enfin, c'est, une nouvelle fois, l'occasion pour moi de dénoncer le poids inacceptable des péréquations dans notre budget. La péréquation en 2019 représente une ponction de presque 25% de nos ressources fiscales.

Tous les indicateurs démontrent la qualité de la gestion municipale. Les Clodoaldiens me l'ont dit, à maintes reprises, lors de la campagne des élections municipales. Mais tous ces efforts, réalisés conjointement par



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

l'équipe de la majorité municipale, les services de la ville et les Clodoaldiens, sont affaiblis par le détournement budgétaire que représente la péréquation.

Sous couvert de grands principes affichés de solidarité, principes qui ne constituent qu'une façade aux divers parements bien dégradés, on sanctionne, d'un côté, la bonne gestion par le prélèvement, pour encourager la gabegie, de l'autre, par le versement. On est en droit de se poser la question suivante : a-t-on raison d'être vertueux dans sa gestion et rigoureux dans la dépense publique ?

Car cette mascarade que représente la péréquation est, en réalité, un artifice à peine subtil pour masquer le désengagement financier de l'État envers les collectivités. En clair, ce que l'État ne donne plus aux collectivités sous la forme de dotations, il le compense par un prélèvement sur les budgets des communes bien gérées. Je pense qu'il est grand temps de dénoncer avec force cette supercherie.

Comment expliquer à un Clodoaldien qu'en 2019 plus de 7,8 M€ ont été captés sur le budget de la ville ? Ce prélèvement au titre des péréquations représente presque l'intégralité du produit de la taxe foncière qui est d'environ 9,5 M€. Sachant que nous ne disposerons plus, très prochainement, de la taxe d'habitation, si, à terme, l'intégralité du produit de la taxe foncière est captée par la péréquation, alors, je vous le dis, il n'y aura plus d'autonomie possible pour notre commune. Nous vivrons le paradoxe suivant : alors que nous sommes une commune bien gérée, nous serons, en quelque sorte, sous tutelle de l'État. C'est un comble !

Je compte bien me battre et défendre, avec vigueur et détermination, les intérêts de la commune et des Clodoaldiens. La libre administration des collectivités n'est pas un vague concept, couché incidemment sur la constitution de la Vème République. La libre administration des collectivités, c'est un principe indispensable au bon fonctionnement de nos institutions et de la démocratie. Défendre ce principe dépasse largement les intérêts de notre commune.

Quand une cause est juste, il faut la défendre, même si sa défense est difficile.

Lors des élections municipales, nous avons proposé aux Clodoaldiens un projet. Ce projet a été largement soutenu dès le premier tour de l'élection. Il nous faut maintenant l'appliquer avec enthousiasme, créativité, rigueur et détermination. Mais, pour faire cela, la liberté d'administrer avec sérénité notre commune est indispensable.

Je crois, comme le rappelait Périclès : « *Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage.* »

Je vous remercie de votre attention. Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour vous parler de la Culture qui s'est déconfinée à Saint-Cloud comme ailleurs, pour le plus grand plaisir des Clodoaldiens.

■ **Les Trois Pierrots** : D'abord vous dire que le cinéma des 3 Pierrots a rouvert le lundi 22 juin et accueille les spectateurs sur l'ensemble des séances. Nous avons eu, la semaine dernière, une avant-première passionnante sur « Les parfums », qui a été suivie d'un débat avec une spécialiste clodoaldienne Brigitte ROMAGNÉ. Je vous annonce également que, suite à la crise sanitaire qui a conduit, comme vous le savez, à la fermeture de l'établissement, nous avons décidé de prolonger les Cartes Cinéphiles et les Pass Bac pour une durée de 3 mois. Donc les fidèles pourront continuer à bénéficier de leurs avantages sans renouveler leur abonnement dans l'immédiat. La plaquette de la saison culturelle 2020-21 est en train d'être finalisée, elle sera en ligne sur le site internet des Trois Pierrots la semaine prochaine. Donc, n'hésitez pas à aller découvrir tous les spectacles qu'on vous propose. Et en plus, cette année, il y aura une présentation de saison en vidéo avec les bandes annonces des spectacles, pour que vous puissiez faire vos choix en connaissance de cause. Je vous précise juste sans vous dévoiler toute la saison, que, parmi les spectacles que nous avons programmés, il y en a quatre qui viennent d'être récompensés par un Molière. Je les cite quand même. Nous allons accueillir Pierre Richard qui vient d'être récompensé pour le « meilleur seul en scène », La vie trépidante de Brigitte Tornado : « la meilleure comédie » et le très beau spectacle de Marie des Poules qui a reçu deux Molières du privé, celui de « la meilleure actrice » et celui du « meilleur spectacle ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

■ **La Médiathèque** : Maintenant quelques mots sur la médiathèque qui a rouvert progressivement depuis le 26 mai. Au départ c'était uniquement pour les retours et les retraits de documents réservés. Puis, le 5 juin, nous avons ouvert avec un accès aux documents uniquement au rez-de-chaussée. Et depuis le 26 juin, le bâtiment est ouvert dans son ensemble. Suite à l'évolution des recommandations sanitaires, la durée de quarantaine des documents a été réduite. Jusqu'à la semaine dernière, nous devions les laisser 10 jours sans les toucher et maintenant c'est uniquement 3 jours, ce qui simplifie le travail de nos agents. Pour finir sur la médiathèque, je vous informe que nous participons à la manifestation nationale « Partir en Livre », comme l'an dernier, sauf que ce sera uniquement en ligne cette année, puisque nous ne pouvons pas partir avec nos livres à la rencontre du public de manière physique.

■ **Le Musée des Avelines** : Le musée, quant à lui, a rouvert le 3 juin. Depuis la réouverture et jusqu'au 31 juillet qui sera la date de fermeture estivale, le musée propose une programmation culturelle composée d'ateliers pour adultes, avec des copies de tableaux, et également des ateliers pour le jeune public, des visites guidées de nos collections permanentes et des visites hors les murs dans les quartiers de la ville. En fait, ce sont des visites-croquis dans deux quartiers qui ont été mises en place tous les samedis et ce jusqu'au 11 juillet. Vous avez encore la possibilité de vous inscrire et de nombreuses personnes ont déjà suivi avec beaucoup d'attention ces visites qui sont passionnantes. Pendant le mois de juillet, le musée va travailler en partenariat avec les accueils de loisirs pour proposer des jeux de piste dans les collections. Donc c'est un nouveau partenariat qui est mis en place avec un service de la ville. Le restaurant-salon de thé « la Rotonde des Avelines », quant à lui, a pu rouvrir ses portes à partir du 13 juin, uniquement en terrasse, puis totalement, de manière habituelle, le 17 juin. Et cette réouverture a permis de retrouver la dynamique conviviale de notre musée.

■ **Patrimoine culturel** : Enfin, le chantier de restauration des peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald avance bien. Un dernier comité scientifique est prévu le 27 juillet et la fin des travaux de restauration est programmée pour le 27 août, date à laquelle commencera le démontage des échafaudages. Et il restera une dernière phase de chantier à accomplir, chantier qui sera suivi par les services techniques, puisqu'il s'agira de travailler sur l'éclairage du chœur de l'église.

■ **L'ECLA** : Pour finir, juste quelques mots sur le déconfinement à l'ECLA. L'association a repris progressivement ses activités depuis le 11 mai, dans un premier temps à distance, puis en présentiel depuis la réouverture du Carré. Au 29 juin, ce sont 73% des activités qui ont repris et la saison est prolongée jusqu'au 11 juillet pour pouvoir permettre aux Clodoaldiens de bénéficier de séances supplémentaires. Les inscriptions pour la saison prochaine ont débuté le 8 juin. Et, en raison des consignes sanitaires en vigueur, elles ne se font qu'en ligne, cette année, ou par correspondance jusqu'au 11 juillet. Elles reprendront sur site à partir du mois de septembre.

Merci Monsieur le Maire.

J'ai la communication pour Anne COVO pour la Petite Enfance. Est-ce que je la fais ?

COMMUNICATION D'ANNE COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille, absente excusée, RAPPORTÉE par Ségolène de LARMINAT

Donc je parle au nom de Madame COVO pour la Petite Enfance qui me demande de vous informer qu'elle est heureuse que le déconfinement se soit bien passé et que les mesures sanitaires ont pu être mises en place sans aucune difficulté dans les établissements de la ville. Les contraintes du guide ministériel nous ont obligés à réduire l'amplitude horaire tout en satisfaisant un plus grand nombre de familles.

A noter que les crèches municipales fermeront le vendredi 10 juillet au soir pour rouvrir le mercredi 15 juillet au matin. Quant à la fermeture d'été, elle se tiendra du vendredi 31 juillet au soir jusqu'au mardi 1er septembre au matin, puisque le lundi 31 août est consacré à la journée pédagogique.

Enfin, Madame COVO tient à apporter ses plus sincères remerciements aux équipes du pôle Petite enfance pour tout le travail accompli en ces périodes tourmentées, les équipes ont eu à cœur d'œuvrer pour le bien de tous les petits Clodoaldiens et de leurs familles.

Merci de votre attention.

LE MAIRE : Merci Madame de LARMINAT. Monsieur PIERSON.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci Monsieur le Maire.

- Les deux commissions liées à cette délégation ont commencé leur travail, d'une part, la commission du logement qui s'est déjà réunie deux fois et ainsi que le CCAS qui s'est installé et se réunit la semaine prochaine.
- Je voulais également vous parler de la canicule. Evidemment, aujourd'hui, il ne fait pas très chaud, donc ce n'est peut-être pas un sujet d'actualité aujourd'hui-même. Néanmoins, le dispositif canicule a été anticipé avec la participation active des trois agents communaux de la maison des Coteaux, qui seront intervenants sur ce sujet. Le fichier de 2019 comprenait environ 70 personnes clairement identifiées et accompagnées en cas de fortes chaleurs. Et pour 2020, il a été décidé d'envoyer un courrier à tous les seniors de la Ville et Monsieur le Maire et moi-même avons signé plus de 4600 courriers qui ont été diffusés et expédiés, proposant à tous ceux qui le souhaitent, de se faire inscrire sur le fichier canicule. Cette démarche active, proactive a été d'ailleurs tout à fait utile, puisqu'elle a permis de mettre 80 personnes supplémentaires qui se sont inscrites à cette occasion, qui se sont manifestées et portant de cette façon à plus de 150 le nombre de personnes désormais suivies en cas de fortes chaleurs.
- Et puis, enfin, Madame GUEZENEC et moi-même avons lancé une visite des différents établissements recevant des seniors dans la ville. Nous ne les avons pas encore toutes faites mais nous allons toutes les visiter, c'est-à-dire les 2 résidences ARPAVIE, les Heures Claires et les Jours Heureux, la résidence Domus à Longchamp, les Jardins de Saint-Cloud et, bien sûr, la maison Lelégard. C'est l'occasion de découvrir des équipes extrêmement performantes, très professionnelles et de faire un point sur la situation en cours ainsi que sur toutes les actions qui ont été menées durant le temps du COVID mais je laisse Madame Guezenec en parler. Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON. Madame PINAULDT

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjoint au Maire déléguée à la Ville durable

Merci Monsieur le Maire.

- Le 27 mai dernier, la première mission de ma délégation était d'accueillir, au sein de l'espace naturel sensible des Millons, six chèvres. C'est très écologique mais ça a eu beaucoup de succès, les chèvres se sont, ma foi, bien acclimatées tout de suite. Elles devraient être rejointes par une brebis, paraît-il très prochainement. Nous sommes dans un cheptel qui se complète au fur-et-à-mesure. Ceci dit, c'est assez sérieux aussi, puisque la ville de Saint-Cloud, en partenariat avec l'association « Espaces », souhaite ainsi mener une politique de gestion douce et raisonnée de ses espaces verts. Donc les chèvres font partie de cette politique, si j'ose dire, et comme alternative écologique à l'entretien mécanique, particulièrement sur ce site dont l'accès est compliqué. En se déplaçant partout sur le site et en débroussaillant les chèvres et les moutons maintiennent le milieu écologique dans une démarche zéro pesticide, zéro déchet, zéro bruit, fertilisation naturelle, et également dans une démarche de lutte contre certaines plantes invasives, l'éco-pâturage de Saint-Cloud contribue à la préservation de la nature en ville. Ce cheptel est contrôlé toutes les semaines par l'association « Espaces » et une clôture bien évidemment délimite l'espace qui leur est attribué et les berges du Tram.
- Ensuite, depuis le 6 juin, la Ville propose à ses agents un service de vélos à assistance électrique (VAE) destinés aux trajets interurbains et professionnels de courte distance. Cette initiative participe à la promotion de la mobilité professionnelle douce dans notre territoire. C'est la société « CYCLEZ » qui a été choisie comme prestataire et qui assure la maintenance de la flotte. Il y a plusieurs stations dans les différents sites municipaux et au stade des Coteaux et aux tennis des Tennerolles, en plus, se trouvent deux arceaux qui sont disponibles pour le public et qui lui permettent de charger vélos et trottinettes électriques.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

- Ensuite, le 16 mai dernier, la ville a organisé une distribution gratuite de composts, toujours en partenariat avec l'association Espaces. Cette opération s'est très bien déroulée, puisqu'elle a rencontré un certain succès avec 54 composteurs vendus. Et on renouvellera cette opération en mars prochain.
- Ensuite, nous procédons à des travaux de désimperméabilisation dans les cours de récréation des écoles de la ville. Nous prenons une part active dans l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique en signant le contrat « eau trame verte et bleue climat 2020-24 ». Cette charte a établi un programme prévisionnel d'actions pour cette période et ce projet de désimperméabilisation en fait partie. C'est l'école maternelle du Centre qui est la première bénéficiaire de cette action. L'objectif est double : mettre en place une gestion plus durable des eaux pluviales et apporter de la fraîcheur dans une cour d'école dans un contexte de réchauffement climatique. D'autres écoles évidemment vont suivre au cours des années qui vont se dérouler et très prochainement donc d'autres écoles entreront dans cette expérimentation. Les travaux pour l'école maternelle du centre sont prévus en juillet et août 2020 pour une livraison à la rentrée prochaine.
- Nous poursuivons également des travaux dans les bâtiments de la ville. On s'est engagé à mettre en place un mécanisme de surveillance des émissions de gaz à effet de serre. Et, pour cela, nous procédons à toute une série de travaux qui engagent en fait les fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburant à des niveaux d'obligations et à des taux d'effort croissants sur une période de trois ans pour faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie et ce niveau d'obligations est matérialisé par des Certificats d'Économie d'Énergie. Ces fournisseurs d'énergie obligés peuvent déléguer tout ou partie de ces obligations auprès de délégataires qui deviennent obligés à leur tour. L'obligation globale est répartie entre ces obligés au prorata de leurs ventes d'énergie aux consommateurs finis. Ainsi, la ville bénéficie de ce dispositif par l'intermédiaire d'un délégataire qui effectue des travaux d'isolation dans les bâtiments de la ville : isolation des combles et combles aménageables, isolation de conduites d'eau chaude sanitaire et de chauffage, isolation des planchers et vide-sanitaires par les sous-sols. La ville a ainsi réalisé entre octobre et décembre 2019 certains travaux, notamment à l'école du Val d'Or : le réseau hydraulique maternelle et élémentaire ; dans le groupe scolaire Fouilleuse : le réseau hydraulique et l'isolation du plancher ; à l'école élémentaire des Coteaux : les combles du bâtiment Palissy, le réseau hydraulique et isolation du plancher ; l'école du Centre maternelle et élémentaire : les combles et le réseau hydraulique ; l'école élémentaire Montretout : combles et réseau hydraulique ; l'Hôtel de Ville : les combles du bâtiment annexe ; la Crèche la Farandole : le réseau hydraulique. Donc beaucoup de travaux réalisés jusqu'à présent. Les travaux à réaliser au début 2020 concernent : un logement à l'école Montretout maternelle, le réseau hydraulique de la Villa des Tourneroches, les combles du Carré.
- Enfin, le tri se réalise également dans les écoles. A la rentrée 2019, le tri du papier a déjà démarré, avec des élèves responsables qui vident quotidiennement la corbeille dans un container spécial. En 2020, d'autres écoles primaires de la Ville ont souhaité s'inscrire dans cette démarche et seront équipées de corbeilles pour le tri.
Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER
4^{ème} Adjoint au Maire délégué à L'Éducation

Merci Monsieur le Maire.

Je me permettrai d'être un peu long, c'est lié simplement à l'activité importante qui a eu lieu au niveau des services de la ville en ce qui concerne l'Éducation et le service des séjours. Il a fallu, en particulier, réussir le déconfinement des activités des secteurs scolaires, périscolaires et des séjours, avec comme motivation essentielle : permettre la sociabilisation, l'équilibre et la poursuite des apprentissages des enfants de Saint-Cloud.

- Ainsi, entre le 30 mai et le 19 juin, c'est plus de 9 protocoles sanitaires successifs, sans tenir compte des versions amendées, qui ont été mis en œuvre au sein des écoles en partenariat avec l'Éducation Nationale, au sien des ALSH, je rappelle que les ALSH sont les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, et pour préparer les séjours des vacances d'été. Depuis le 22 juin, date fixée par le Gouvernement pour le retour à un enseignement en présentiel, l'ensemble des services périscolaires a été assuré (cantine, accueils du soir et du mercredi, études) à l'exception de l'accueil du matin, pour lequel un échelonnement de l'arrivée des enfants reste en vigueur. D'un point de vue quantitatif, ce qui a été mis en place a répondu aux attentes des familles. Dans toutes



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

les écoles de Saint-Cloud, le taux de présence des enfants était de 84% le 23 juin et de 95% le 30 juin. Pendant les temps périscolaires, nous sommes passés à un taux de présence de 5% le 25 mai, à 17,5% le 26 juin, à comparer aux 28% des enfants présents le mercredi avant le confinement.

- Le dispositif des 2S2C (Sport Santé Culture Civisme), annoncé par le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse le 21 avril pour accompagner le premier déconfinement du 11 mai, n'a pas été mis en place par la Ville de Saint-Cloud. Nous avons, en effet, constaté que les familles étaient plus en attente d'un enseignement, qu'il soit en présentiel ou en distanciel, que d'un mode de garde. Peu de familles ont regretté l'absence de ce dispositif et il a été proposé aux familles qui le souhaitaient d'accueillir leurs enfants en centre de loisirs du mercredi. L'Education Nationale a envoyé la convention relative aux 2S2C le vendredi 29 mai. Aussi avec un retour à l'école le 22 juin, et en prenant en compte le temps d'organisation de ces 2S2C, ce dispositif n'aurait pu être effectif que durant 2 semaines. Je tiens ici à souligner l'implication forte des Directeurs d'école, des enseignants et des services de la Ville pour avoir su assurer ces deux phases de déconfinement, et permettre, dans les meilleures conditions, la poursuite de l'instruction et le soutien aux familles.

- Malgré le contexte sanitaire, cette même volonté de la ville de satisfaire enfants et parents nous a conduits à proposer une offre complète pour les vacances scolaires. Ainsi, soucieuse de répondre à une forte demande et consciente de l'importance des séjours tant sur le plan ludique que sur le plan éducatif, notre Ville a souhaité proposer une offre de séjours pour l'été, et contrairement à de nombreuses collectivités. Elle sera adaptée au respect des protocoles sanitaires. Il a fallu faire face à la fermeture, à notre insu, d'un centre de vacances pour raisons économiques, en réorganisant dans l'urgence le séjour pour les adolescents de Biscarosse à Saint-Palais. 335 enfants partiront ainsi cet été avec la ville.

L'ensemble des ALSH (Accueils de Loisirs) sont ouverts pendant les trois premières semaines de juillet en permettant le respect des protocoles des ACM et les travaux d'été dans les écoles, ce qui constitue une offre de plus de 500 places. En moyenne, 265 enfants sont inscrits chaque semaine en ALSH pendant l'été.

Comme chaque année, la Ville travaille en partenariat avec l'Education Nationale pour organiser des stages de réussite éducative et, ce, la première et la dernière semaine des vacances d'été. Sont concernés les enfants, identifiés par les enseignants, comme ayant besoin d'un soutien. Ces stages de réussite éducative répondent en partie aux objectifs du dispositif des « vacances apprenantes », qui sont destinés aux « quartiers prioritaires de la politique de la ville » dont ne fait pas partie la ville de Saint-Cloud.

- Concernant la préparation de la rentrée 2020, en ce qui concerne les cartes scolaires, suite à la réunion de la commission départementale de l'Education Nationale du 25 juin, il a été décidé pour Saint-Cloud la fermeture d'une classe à l'école élémentaire du Val d'Or et l'ouverture d'une classe à l'école maternelle des Coteaux.

Les décisions de ces cartes scolaires sont en partie motivées par une directive de l'Education Nationale qui stipule que, dès la rentrée 2020, les classes de grande section de maternelle seront dédoublées dans les secteurs d'éducation prioritaire, dont Saint-Cloud ne fait pas partie, et que progressivement, les classes de grande section, CP et CE1 des autres territoires seront limitées à 24 élèves. La Ville a enregistré 424 inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 et a étudié en commission 71 demandes de dérogation ayant abouti à 49 acceptations (soit 69%).

Pour les inscriptions périscolaires, le dossier pour la rentrée 2020-2021 est paru le 27 mai. 942 dossiers déposés par les familles ont été validés le 29 juin. Les dossiers ont été faits en ligne, mais des familles ont pu faire leur demande et leur dossier sur rendez-vous au niveau du guichet unique.

- L'effort conséquent de la Ville pour entretenir le patrimoine scolaire se traduit encore cet été par différents travaux : ont été la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Centre, ainsi que la poursuite de la rénovation de l'école élémentaire du Val d'Or.

Je serai plus concis la prochaine fois.

LE MAIRE : Merci Monsieur GRUBER. Ah mais ce sera la rentrée, alors ce n'est pas sûr ! Madame du SARTEL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

COMMUNICATION DE Madame du SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur le Maire.

- Je voulais vous faire un petit point sur les travaux d'été, ça va être assez rapide, parce que le confinement a fait que nous n'avons pas pu nous organiser comme les autres années. Nous allons quand même avoir le tapis de chaussée rue Armengaud et le marquage vélos qui va être fait cet été, et les éclairages de la rue de Garches et de la rue de l'Yser. Je passe sur la rénovation de la cour de l'école maternelle Centre, puisque cela a été largement développé par Madame Pinault.

- Concernant les bandes cyclables, nous avons une bande rue Dailly-Gounod dans le sens montant de la gare jusqu'à la rue de Verhaeren ; le projet est fait, nous attendons l'accord du département pour passer à l'acte. Le passage Calvaire/Tassigny qui est un petit passage, je ne sais pas si vous le connaissez, qui part en biais à partir de la rue du Calvaire, ce sont les cyclistes qui le connaissent, nous avons fait un projet qui est finalisé, nous attendons le budget, afin de le programmer au plus vite.

Les doubles sens cyclables progressent, nous en avons fait un merveilleux rue de Crillon, que Monsieur Brunschvicg a souligné très bien fait sur 50 m, merveilleux, et puis rue Michel Salles.

- Les attaches vélos progressent également, on continue à en mettre régulièrement et ça va progresser. Les panneaux « Cédez le passage vélo » également, un certain nombre ont été mis sur le boulevard de la République par le département et il y en a une bonne trentaine programmés sur la ville et qui seront mis très prochainement.

- Les stations de recharge pour voitures électriques : dans ce domaine, la ville a une certaine avance, nous avons déjà 6 stations. Elles ont eu un petit peu de mal à se mettre toutes en œuvre, puisque nous en avons une pour laquelle le branchement a été difficile à avoir, boulevard de la République, mais nous y sommes presque. Donc nous en avons 6 et nous en avons 3 de plus à venir également rue Gaston Latouche, rue d'Orléans et rue Armengaud. Nous arriverons donc à 9 stations, ce qui est un bel avancement sur le sujet.

- Pour finir, j'aimerais faire un appel au civisme des Clodoaldiens, afin de lutter contre un nombre important de dépôts sauvages qui se développent à plusieurs endroits dans la ville. Le confinement n'a rien aidé, il y en a beaucoup, ce n'est agréable pour personne et donne un surcroît de travail en plus aux services qu'on aimerait épargner.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Vous avez bien raison, merci beaucoup. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET

6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Merci, Monsieur le Maire.

■ En ce qui concerne **l'urbanisme** :

On a tenu le 25 juin la première commission de ce que l'on appelle des demandes préalables de travaux, communément appelée les DP. C'est une commission qui, en fait, n'est pas obligatoire, mais Monsieur le Maire a souhaité que, par toute transparence, on puisse présenter tout ce qui est, oui, je vais repréciser que les DP signifient tout simplement les gens qui font chez eux des travaux qui ne relèvent pas des permis de construire du style j'agrandis une fenêtre, je fais une fenêtre, je fais une terrasse ou autre, ce sont des petits travaux de ce style-là qui sont compris dans les demandes préalables. Lors de cette première réunion, une quinzaine de DP ont été présentées. La commission est composée des 6 délégués de quartier plus un membre de l'opposition qui est Monsieur Bosche. On a présenté cette première réunion qui s'est à priori bien passée. Et l'idée, c'est qu'on demande aux membres de la commission d'émettre un avis sur les DP qui sont présentées. La prochaine réunion, et j'ai envoyé une invitation aujourd'hui, a lieu le 16 juillet à 8h30 et beaucoup d'entre vous m'ont déjà répondu. En ce qui concerne toujours l'urbanisme, je vais vous donner quelques éléments de volume pour que



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

vous puissiez juger un petit peu de ce qui se fait au niveau du service, parce que c'est un peu compliqué sinon de parler de toutes les déclarations et les demandes de permis. Depuis le début de l'année jusqu'au 26 juin, on a traité 47 demandes préalables ; c'est un chiffre inférieur à l'année précédente compte tenu du confinement, puisqu'on a reçu beaucoup moins de DP et on voit bien qu'en ce moment, on va dire d'une certaine manière, tout le monde se lâche, puisque d'après les instructeurs qui travaillent actuellement sur le sujet, on a reçu encore 32 DP et 37 ont été déjà définies. Vous voyez que c'est presque le même montant.

En ce qui concerne les permis de construire, on a encore aujourd'hui 20 permis en cours d'instruction et on en a 25 qui ont été instruits en totalité et délivrés depuis le début de l'année. Donc, au prorata, on a encore beaucoup de permis qui arrivent et qui vont commencer à être instruits.

En ce qui concerne le fonctionnement, à partir du mois de septembre en plus des rendez-vous que je fais régulièrement, les Clodoaldiens qui souhaitent me voir ou qui veulent parler de leur projet ou de leur problématique sur un dossier (on voit les demandes avec les instructeurs) pourront venir en mairie à la permanence que je tiendrai tous les mercredis de 15h à 19h, donc sans prise de rendez-vous préalable. Voilà la première vision sur l'Urbanisme.

■ En ce qui concerne **les anciens combattants** :

- La cérémonie du 80^{ème} anniversaire du 18 juin a eu lieu le 18 juin, toujours en mode dégradé, puisque l'on n'a toujours pas l'autorisation de la Préfecture d'être totalement libres sur cette organisation. Donc, outre Monsieur le Maire et moi-même, il y avait Madame Gisèle Thomas, un porte-drapeau et Madame Charlotte Leroux, Commissaire de police. Quelques passants se sont arrêtés et ont assisté, un peu éloignés, à la cérémonie. Et, comme d'habitude, j'adresse un grand Merci aux services de la Ville qui ont tenu la logistique dans cette configuration.

- Ensuite, pour le 14 juillet, comme vous le savez tous, la cérémonie traditionnelle du 14 juillet a été annulée. Au-delà de cela, on va préparer un hommage au personnel soignant de l'hôpital en la présence de Monsieur Beauchamp, le directeur du CH4V et il y aura un dépôt de gerbe devant la mairie.

- Un dernier point, on avait avec Monsieur le Maire, à la dernière assemblée générale du Comité d'entente, évoqué avec eux un certain nombre de sujets, notamment la problématique malheureusement du rétrécissement des effectifs de nos associations d'anciens combattants, cela pose beaucoup de problèmes aujourd'hui pour des raisons qu'on comprend assez facilement. J'ai commencé un peu à réfléchir sur ce que l'on pourrait faire pour essayer d'alimenter ou faire un petit peu autrement. Donc la semaine dernière, j'ai rencontré la Délégation Militaire Départementale du 92, j'ai rencontré le colonel Pajart et son adjoint le lieutenant-colonel Meunier pour commencer à discuter avec eux de ce que l'on pourrait faire pour redynamiser et trouver d'autres axes de travail, puisque c'est quand même un devoir de mémoire qui est derrière, donc c'est un peu gênant de voir tout cela s'écrouler. Je pense que, d'ici quelques mois, on sera à même, Monsieur le Maire, de vous présenter quelque chose qui va redonner un souffle nouveau à cet ensemble-là, on a déjà quelques idées. Car ce que je crains malheureusement c'est que, dans les toutes petites années qui vont venir et vraisemblablement avant la fin de votre mandat, on soit dans une situation extrêmement délicate. Car on voit aujourd'hui que la seule association qui était très active était les anciens combattants d'Algérie, on s'aperçoit qu'on assiste malheureusement trop souvent à des enterrements sur ces hommes-là, ces anciens combattants, et ça commence à être peu de chagrin. Voilà, c'est un sujet qu'on a pris à bras-le-corps car c'est tout de même notre histoire.

Merci pour votre écoute.

LE MAIRE : Merci Monsieur BERTHET. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI

9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

- Suite à la crise sanitaire, pour aider nos commerçants à redémarrer, nous avons accordé, à un certain nombre d'entre eux, l'agrandissement de leur terrasse.

- Malgré le contexte difficile, notre ville attire de nombreux commerçants. On a l'installation de « Panier livré » au 13 avenue de Longchamp. C'est un primeur Bio qui est déjà implanté à Boulogne ; il travaille sur des produits de qualité avec un positionnement sur la livraison à domicile.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Nous accueillons également un nouveau restaurant « Nha-qué » qui est un restaurant gastronomique vietnamien qui vient remplacer les « menus plaisirs » au 18 rue Royale.

- En ce qui concerne les commerces non sédentaires, il y a la fermeture des marchés du Centre et des Milons au mois d'Août, fermeture estivale. Le marché à Stella reste ouvert. La halle couverte à Stella est en cours de finalisation. Elle accueillera à l'intérieur 11 commerçants qui ont des vitrines et qui seront présents le mercredi et le samedi.

Le déménagement des commerçants à l'intérieur de la halle s'effectuera le mardi 21 et le mercredi 22 Juillet après-midi. Le mercredi, le marché des Avelines restera ouvert et le premier marché dans la nouvelle halle aura lieu le 25 juillet. Tous les commerçants suivent, à l'exception de la boulangère Bio.

- En ce qui concerne le nouveau marché, la démolition démarre fin juillet, le projet avance bien, tous les matériaux sont choisis, ainsi que l'organisation intérieure, l'aménagement paysager et la sélection du mobilier. Et on est au stade de la finalisation de l'appel d'offres.

LE MAIRE : Merci beaucoup Madame ASKINAZI. Monsieur CLIMAUD.

COMMUNICATION DE Monsieur CLIMAUD 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur le Maire.

Le pôle sportif, s'il a été réduit au chômage partiel pendant la période de confinement concernant les installations sportives, le personnel travaillant en mairie a géré parfaitement la reprise des activités et des installations.

- Des protocoles d'utilisation des installations ont été élaborés en tenant compte des directives du Ministère des sports, de l'ARS, des Fédérations et chaque section sportive. C'est très compliqué, car ces protocoles varient en permanence.

- Nous avons mis en place des stages estivaux début juillet et fin août, ils sont complets. Pour information, il y avait 36 places l'an dernier, 80 places cette année.

- Les inscriptions à l'école des sports terrestre ont commencé début juin par Internet. Nous avons, pour l'instant, 20 % des places déjà réservées. Et les inscriptions pour l'école des sports aquatique commence aujourd'hui toujours par internet et, en partie, dématérialisées.

- Nous allons fin juillet rénover le troisième court de tennis aux Tennerolles.

- Pour information, le Pôle sportif a distribué au gymnase Fouilleuse les masques aux habitants non électeurs dans la ville.

- Un incident a eu lieu à la piscine samedi dernier (27 juin), une partie du faux plafond est tombée. Nous sommes soulagés de ne pas avoir ouvert, car je ne vous dis pas les conséquences qu'il y aurait eu si des nageurs avaient été présents. Nous faisons tout notre possible pour que la piscine puisse ouvrir, comme prévu, le 31 août.

Voilà Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Monsieur CLIMAUD. Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD 11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur le Maire.

- Pour le service **Affaires générales - Etat civil** : la reprise de l'accueil du public aux affaires générales a bien eu lieu, avec des plages horaires plus importantes pour accueillir plus de monde et tout se passe sur rendez-vous. Depuis le 2 juin, on a pris les rendez-vous pour les passeports et les cartes d'identité en adaptant les horaires, pour que les usagers n'aient pas à se croiser et c'est mieux ainsi.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

On a également instauré le système de rendez-vous pour l'ensemble des thématiques Etat civil et Affaires générales. Et, depuis la reprise, on a une forte activité et une grosse demande va en ce sens pour les passeports et les cartes d'identité.

- Concernant les **mariages** : nous avons repris la célébration des mariages depuis début juin. Le nombre de personnes autorisées dans la salle a été calculé par rapport à la taille de la salle et au respect des règles de distanciation physique. Ainsi, nous pouvons accueillir 30 personnes maximum.

- Concernant les **décès**, comme évoqué par Monsieur le Maire lors du dernier conseil municipal d'information qui s'est tenu par Zoom, il y a eu une hausse des décès lors du mois d'avril principalement. Pour vous donner un ordre d'idée, on était à 41 en mars, 78 au mois d'avril, à 30 au mois de mai puis à 16 au mois de juin. On a donc effectivement enregistré un nombre en baisse par rapport au mois précédent.

- Le **cimetière** : Relativement au cimetière, la Commission SIFUREP s'est tenue le 16 juin dernier. Un point a été fait évidemment sur la pandémie du COVID. La modification et l'adaptation des pratiques pour le Comité est allée de soi, afin d'assurer la continuité des missions de service public qui leur incombent, avant notamment de prendre en charge les indigents. Il a été pointé l'évolution quasi-quotidienne des textes durant la période de confinement ce qui n'a pas simplifié l'efficacité du service. Quelques chiffres enfin, les statistiques de mars / avril par rapport aux années précédentes sont, ainsi que je vous l'ai dit, en nette hausse. Par exemple, sur le périmètre de l'Île-de-France, il est comptabilisé entre 7.000 à 8.000 personnes décédées de plus et 1.000 à 2.000 pour chaque département de la petite couronne ; l'augmentation de ces chiffres se concentrant effectivement entre fin mars et début mai.

- Enfin, et j'en finirai par-là, la ville se doit d'organiser le **tirage au sort des jurés d'assises**. Les jurés sont donc des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent, au côté des magistrats professionnels, au jugement des crimes de la cour d'assises. Donc 60 Clodoaldiens ont été tirés au sort et siègeront au sein de la cour d'assises de notre département à partir du mois de septembre. Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci Monsieur GAILLARD. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX 10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci Monsieur le Maire,

Je vais être très synthétique, car on parlera beaucoup « finances » tout à l'heure.

Nous avons eu, le 15 juin, la notification du FSRI 2020 (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) qui se monte à un peu plus de 2 834 000 €. Nous avons prévu au budget 3 200 000 €. Donc c'est plutôt une bonne surprise, puisque c'est plus bas de plus de 365 000 €. A nuancer tout de même, car la DGF qui nous a été notifiée le 17 avril était moins élevée que ce que nous avons prévu au budget, donc du coup le différentiel était presque de 227 000 €. A noter, d'ailleurs, que nous sommes le 2 juillet et nous n'avons toujours aucune nouvelle du FPIC (Fonds de Péréquations des ressources Intercommunales et Communales) pour l'année 2020, je ne parle pas de 2021, et représentait, en 2019, 4 600 000 €, donc une part très conséquente de notre budget.

Nous avons également eu deux annonces de subventions exceptionnelles dans le cadre de l'accompagnement des communes pour faire face à la crise sanitaire. D'abord la Métropole du Grand Paris pour une somme de 20 000 € ; ce montant est calculé par rapport à la richesse des habitants et aux ressources financières de la commune. Et puis le Conseil départemental qui nous octroie une subvention de 312 670 €, soit 10 € par habitant.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur ACHARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD 13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la prévention et au stationnement

Merci Monsieur le Maire,

Deux communications :

● 1- sur le **Stationnement en voirie** :

La crise sanitaire a conduit à décider, en lien avec notre délégataire INDIGO, la gratuité du stationnement en voirie à partir du 17 mars, date de début du confinement.

Le stationnement en zone rotative a été à nouveau payant à compter du 11 mai, date de fin du confinement, afin de contribuer à la reprise économique en facilitant le stationnement à proximité des commerces et services.

Le stationnement en zone résident est de nouveau payant à compter du 2 juin, le 1^{er} juin étant férié.

Afin de ne pas pénaliser les Clodoaldiens ayant souscrit à des abonnements, les abonnements en cours à la date du 17 mars, ont été prolongés jusqu'au 30 juin pour les abonnements mensuels, jusqu'au 31 août pour les abonnements trimestriels, et de 3 mois pour les abonnements annuels.

En parallèle, l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) qui est en charge de l'émission des FPS (Forfaits Post Stationnement), a prorogé le délai de paiement des FPS émis du 12 mai au 23 juin et, ce, jusqu'au 23 août. Le délai est d'un mois en situation ordinaire.

Et enfin, ce qui peut être plus déroutant pour l'utilisateur, l'ANTAI, a sursis, par une décision unilatérale, à l'envoi des FPS émis entre le 11 mai et le 23 juin. Ces FPS seront adressés par l'ANTAI à compter du 1^{er} Juillet. Vous pouvez imaginer qu'ils sont restés confinés un peu plus longtemps que les autres.

Pour mémoire, cette situation a amené certains usagers à s'interroger sur la non-réception d'un FPS. Dans ce cas, la Police Municipale communique, sur demande, les références et les clés de paiement des FPS concernés.

● 2- sur l'**Opération tranquillité Vacances** :

A l'approche des vacances d'été, comme chaque année, l'opération Tranquillité Vacances est relancée.

Il s'agit d'un service de sécurisation qui est mis en œuvre par la police nationale en liaison étroite avec notre police municipale, à travers des patrouilles de surveillance. Ce service est entièrement gratuit et est destiné aux particuliers comme aux commerçants tout au long de l'année. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire, à minima 5 jours avant sa date de départ, soit en se présentant au commissariat muni d'un justificatif d'identité et de domicile, soit par mail auprès de la police municipale avec les mêmes pièces justificatives, ou encore via le site Service-Public.fr avec les mêmes pièces dématérialisées.

L'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de la mairie.

Merci.

LE MAIRE : Merci Monsieur ACHARD. Diane DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS 12^{ème} Adjointe au Maire déléguée la communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Monsieur le Maire a pris la décision d'annuler l'ensemble des grands évènements municipaux et associatifs du mois de septembre 2020. Par conséquent, le forum des associations, le Challenge de tennis inter-quartiers et le Grand apéro ne pourront malheureusement pas avoir lieu cette année.

Les événements reprendront à partir de début octobre pour la semaine Bleue, si les conditions sanitaires le permettent.

Je poursuis avec la communication de Monsieur Reynaud, qui est délégué aux grands événements, pour vous donner plus d'informations concernant le Forum des associations. Les présidents d'associations ont été réunis le jeudi 25 mai au Carré pour échanger et proposer des solutions aux associations.

L'équipe municipale a bien conscience que le tissu associatif a été mis à rude épreuve depuis le début de la crise et ne souhaite surtout pas le fragiliser davantage pour les accompagner au mieux tout au long de la saison



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

2020/2021. Il a été proposé un ensemble de dispositifs susceptibles de pallier la suppression de ce rendez-vous incontournable de la rentrée, véritable temps fort des associations et très apprécié des Clodoaldiens. Aussi, afin de les soutenir et de les accompagner au mieux, le numéro de septembre du Saint-Cloud Magazine sera en partie consacré aux associations participant traditionnellement au Forum. Une page sera aussi dédiée sur le site Internet de la Ville. Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Guezeneec.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite apporter quelques précisions chiffrées pour informer le Conseil Municipal de **l'action menée par la Mairie et le CCAS** pendant la période du confinement du 17 mars au 10 mai 2020.

Chaque jour, le CCAS a assuré un accueil téléphonique, 3 683 appels ont été donnés par l'espace animation des coteaux en télétravail, ce qui représente une moyenne de 95 appels par jour, 845 appels et 645 mails ont été reçus à la mairie.

Lors de ces permanences en mairie, le CCAS a reçu, sur rendez-vous, 215 personnes âgées, non connues des services, pour des demandes d'aide à la personne, de télé alarme, des livraisons de courses et de masques.

7 distributions de masques ont eu lieu : 1 288 masques ont été portés à domicile à partir du 4 mai, c'est à dire une semaine avant le déconfinement, par 12 agents, ainsi que 150 masques, remis par Monsieur le Maire, pour les seniors des 3 résidences.

363 chèques d'accompagnement personnalisé ont été distribués dans 29 foyers pour une somme de 4 300 euros.

Tout ceci a été rendu possible grâce au travail des agents, des assistantes sociales, des associations : Croix Rouge, Clic Gerico, aide et maintien à domicile, restos du cœur, etc.

Grâce aussi aux restaurants de la ville qui ont offert des repas portés dans les résidences autonomie, à l'APAJ pour l'impression des autorisations de déplacement en particulier chez les médecins et les laboratoires, à la solidarité entre voisins qui n'a laissé personne seul et aussi aux actions individuelles comme l'envoi de dessins, de poèmes, de mails dans les résidences autonomie.

Dès l'annonce du confinement, le pôle social a été en permanence en rapport avec les 2 EHPAD, les 2 résidences autonomie et la résidence pour personnes âgées, en offrant des masques, du gel ainsi que des gants et des sur-blouses pour le personnel.

L'Espace Animation des Coteaux rouvrira le 1^{er} septembre. Mais, en attendant, les seniors des Coteaux, ceux inscrits au plan canicule et au Clic Gerico, recevront par courrier un cahier de vacances de 28 pages ; je vous le montre en exclusivité. Des exemplaires seront disponibles au CCAS. Il sera également consultable sur le site de la Mairie.

Seniors de St Cloud, amusez-vous bien avec le cahier, nous nous reverrons à la rentrée de septembre.

Bonnes vacances à tous et, surtout, prenez bien soin de vous !

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame Guezeneec. Monsieur VEILLEROT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et la sécurité

Merci, Monsieur le Maire.

■ Concernant la délégation de l'hygiène et de la sécurité, il faut savoir que la visite du centre de vacances de Tamié a été réalisée la semaine dernière et on attend prochainement un avis favorable sur tous les points.

■ Concernant la délégation des bâtiments publics :

- Parmi les travaux qui ont été terminés récemment et malgré les diverses entraves dues au confinement, on peut noter la livraison des nouveaux locaux situés dans les bureaux de la colline qui doivent accueillir les archives de la Ville. On peut noter aussi la restauration du monument aux morts de Montretout, très cher aux Clodoaldiens.

- Et, parmi les travaux qui commencent actuellement, on peut noter, concernant les écoles, en plus des travaux qui ont été mentionnés par Madame Pinault, la restauration des toilettes du préau de l'école du Val d'or, les faux plafonds et l'éclairage de la maternelle des Coteaux, les stores de l'école du Centre maternelle et élémentaire. On peut noter aussi la réfection des toilettes du conservatoire ; la réfection des vestiaires du personnel de la piscine. Mais, il faut noter surtout, concernant les sports, le démarrage prochain du remplacement de la pelouse synthétique du stade des Coteaux, chantier qui, malgré les contraintes du confinement, n'aura pas pris de retard et sera livré fin octobre comme prévu.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la jeunesse

Merci, Monsieur le Maire.

Comme il s'agit de ma première communication de cette mandature, je souhaitais exprimer ma joie :

1- de conserver la délégation à la jeunesse et je remercie Monsieur le Maire d'avoir donné suite à ma demande, et 2- de ne plus m'exprimer en dernier comme lors de cette précédente mandature. (*rires de l'assemblée*).

Ces 6 prochaines années vont être l'occasion pour nous de développer ensemble une politique jeunesse autour de 5 axes en prenant davantage appui sur les liens créés ou à créer entre le tissu associatif, le service jeunesse de la Ville, l'accueil jeunes, les collèges et lycées, ainsi que les parents d'élèves, les élèves et étudiants eux-mêmes. Construire des liens sera une de mes missions principales pour réussir ensemble cette politique.

Ceux qui ont suivi la campagne électorale m'ont souvent entendu dire que l'endroit préféré des adolescents c'était leur « chambre », mais quand ils sortent de leur chambre qu'avons-nous à leur proposer ?

● Nous souhaitons favoriser le parcours des jeunes. En terme d'actions cela peut se concrétiser par le fait de lutter contre le décrochage scolaire, mettre en place du soutien scolaire, favoriser les expériences professionnelles dès le collège.

● Nous voulons également valoriser les talents et l'engagement des jeunes. Cela peut se concrétiser par un soutien financier dans le cadre des bourses initiatives jeunes, un accent mis sur le Conseil des jeunes et ses projets, et permettre aux jeunes de se rendre utiles en faisant du bénévolat auprès d'associations.

● Nous désirons également donner une place plus large aux jeunes dans la Ville. Cela peut vouloir dire réfléchir à l'ouverture d'un nouvel accueil « jeunes » dans un autre quartier de la ville ou développer des aménagements urbains appropriés.

● Dans un autre registre, il sera possible de travailler sur la sensibilisation à l'éco-citoyenneté : initiation au recyclage, création d'une page BD sur l'écologie dans le Saint-Cloud magazine ou des actions liées à l'environnement.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

- Enfin, tout cela ne pourra se faire que si nous nous adaptons aux nouveaux modes de communication utilisés par la jeunesse d'aujourd'hui pour que nous soyons audibles.

Chaque action menée durant ce mandat sera intégrée autour de ces thématiques pour faire de la politique jeunesse quelque chose de lisible et de concret. Je viens de dire concret, donc soyons-le.

Nous lançons, dans le magazine de Saint-Cloud, la nouvelle campagne de renouvellement du Conseil des jeunes 2020-2022, élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère}. Les candidatures sont à envoyer avant le 25 septembre à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse de l'hôtel de Ville. Je recevrai les candidats dans les premiers jours d'octobre, accompagnée de Monsieur Louap de l'APAJ, ce qui nous permettra d'avoir une vision croisée des futurs membres potentiels du Conseil des jeunes. Donc n'hésitez pas à postuler.

Pour finir, nous sommes en train d'organiser, avec la délégation militaire départementale du 92, des demi-journées au mois d'août de rapprochement militaires- jeunesse, suite à des instructions de Madame la ministre des armées. Ces demi-journées auront lieu au Mont-Valérien.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci, Monsieur le Maire.

Une courte communication pour compléter les propos de Brigitte Pinault.

- Je rappelle qu'il est strictement interdit de nourrir les chèvres, ainsi que de chercher à s'en approcher. Je remercie les équipes de la Ville d'avoir signalé ces consignes par des panneaux distinctifs.
- D'autre part, je regrette que des individus y jettent des masques ou autres détritifs ; c'est un manque de civisme inacceptable. Nous avons la chance d'avoir de nombreux espaces verts à Saint-Cloud. Alors, ne les abîmons pas par des gestes irrespectueux de l'environnement.
- Ce message est tout aussi valable pour les propriétaires de chiens qui laissent les déjections canines au milieu des massifs fleuris, ainsi que sur le trottoir.

Alors soyons responsables dans « cette ville où il fait bon vivre », comme vous l'avez souvent dit, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame RECHAIN. Monsieur MONJOLE.

COMMUNICATION DE Monsieur MONJOLE Conseiller municipal aux transports et grandes infrastructures de transports

Ma communication va être rapide pour vous dire que je reprends, pour ma part, et nous continuons les discussions avec les différentes parties prenantes sur les deux projets d'infrastructures de transports qui intéressent la Ville, à savoir la gare du Grand Paris XV Ouest et l'aménagement-extension de la gare ferroviaire actuelle de Saint-Cloud. Et on tiendra le Conseil municipal informé lorsque des étapes importantes et des décisions sont prises.

LE MAIRE : Merci Monsieur MONJOLE

Nous en avons fini avec les communications et nous passons à la délibération n° 56.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

56 : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE MAIRE : et je vous propose de reconduire notre collègue **Sacha GAILLARD**. Pas d'objection ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Merci.**

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

Finances

57 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE PUBLIC

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

La comptabilité publique de la Ville, c'est une comptabilité annuelle, en partie double, qui est tenue de manière indépendante et distincte par, à la fois, l'ordonnateur qui est le Maire et par le comptable public. Et le compte de gestion est le document produit par le comptable public, il doit être normalement remis à l'ordonnateur avant le 1er juin de l'année en cours, de l'année n+1 en fait par rapport à l'année d'exécution, et il doit être voté par la collectivité avant le 30 juin. Cette année, ces délais ont été prolongés en raison de la loi d'urgence sanitaire. Et donc vous avez, en annexe de la délibération, le résultat du compte de gestion et vous avez aussi le résultat du compte administratif que nous verrons tout à l'heure. Et vous pourrez donc constater que ces deux documents sont parfaitement identiques, le compte de gestion est parfaitement identique à celui produit par le comptable public.

Il est donc demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'adoption du compte de gestion du comptable public.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Merci, Monsieur le Maire.

A la suite de la présentation, par Nicolas PORTEIX, du compte de gestion 2019 du comptable public, aucune question n'a été soulevée. La Commission, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce compte de gestion ?

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDERANT que le résultat de clôture 2019 est parfaitement identique à celui du comptable public comme constaté dans l'état II-2 ci-joint,

CONSIDERANT que les écritures du compte de gestion du comptable public sont identiques à celles du compte administratif,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'approbation du compte de gestion du comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2019, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre régionale des comptes.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

58 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE MAIRE : La délibération appelle à l'élection de séance pour l'examen et surtout le vote du compte administratif 2019.

Nous vous proposons, comme c'est la tradition, d'élire notre première adjointe comme président de séance.

Est-ce qu'on peut mettre aux voix ? Pas d'objection ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-14,

CONSIDERANT que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du Compte administratif,

ARTICLE UNIQUE : ELIT Ségolène de LARMINAT, Première Adjointe au Maire comme Présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte administratif 2019.

Sékolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Maire.

Donc, nous passons à la délibération n° 59 et je passe la parole à Nicolas PORTEIX.

59 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Nicolas PORTEIX : Oui, merci, Madame la Présidente.

Le Compte administratif, c'est le document qui est l'exécution du budget par l'ordonnateur, comme je viens de vous l'expliquer. Nous avons là celui de 2019. Un petit rappel, d'abord pour le calendrier, nous avons voté le budget primitif en décembre 2018, et il a été modifié ensuite 4 fois par 4 décisions modificatives le 27 juin, le 3 octobre, le 21 novembre et le 19 décembre 2019. On peut faire voter des décisions modificatives jusqu'à la fin de l'année en cours. Vous avez, dans le rapport de présentation, d'abord un tableau qui présente les résultats du compte administratif, divisé en 4 sections : la section « fonctionnement » avec les recettes et les dépenses et la section « investissements » avec les recettes et les dépenses. Vous avez le résultat de l'exercice 2019 : en fonctionnement, un résultat excédentaire d'un peu plus de 3,5 millions, en investissements, déficitaire d'un peu plus de 4,9 millions et si on rajoute le report 2018 en fonctionnement et en investissement, le report 2018 et également les restes à réaliser en 2019, vous avez le résultat net qui est d'un plus de 8,4 millions d'euros en fonctionnement et de moins de 5,6 millions d'euros en investissements, ce qui fait un solde positif de 2,8 millions d'euros. Vous avez en-dessous un petit tableau qui rappelle les résultats nets des années précédentes et, à des fins de comparaison, vous pouvez voir que 2,8 millions d'euros, du coup, est un bon résultat par rapport à l'ensemble des six dernières années, puisque c'est le deuxième meilleur résultat que nous ayons eu.

■ Un petit rappel des faits marquants pendant le temps de cette exécution budgétaire, je vais vous rappeler **trois grands faits** qui ont marqué **cette année** :

- Le pacte fiscal et financier du Territoire, ça c'est quelque chose qui remonte à la création de POLD (Paris Ouest La Défense), territoire dans lequel nous sommes depuis janvier 2016. Depuis cette date-là, la commune perçoit en recettes de l'Etat, la part départementale de la fiscalité des ménages et de la métropole du Grand Paris l'attribution de compensation, et, par contre, reverse à l'EPT, donc à POLD, le FCCT qui est le Fonds de compensation des charges territoriales et qui fait l'objet d'un pacte fiscal et financier négocié entre les 11 communes. Cette année, enfin 2019, nous avons reversé un petit moins de 8 millions d'euros. Suite à la négociation qui a été assez favorable à la Ville, nous aurions normalement dû reverser un peu plus ; beaucoup plus d'ailleurs, puisque, normalement, on aurait dû verser plus de 9 millions.

- De ce fait, l'évolution de la DGF depuis 2013, et vous pouvez voir qu'elle a fondu depuis 2013, alors qu'elle était relativement stable les années précédentes. Nous avons, en 2019, une DGF d'un peu plus de 1,5 million d'euros avec une évolution qui est une perte de 225 000 euros, de presque 226 000 euros, c'est-à-dire encore 12% de moins. Et, en matière de dépenses, les péréquations FSRIF et FPIC qui sont restées relativement stables entre 2018 et 2019, qui ont légèrement baissé, mais le solde entre la baisse de la DGF et la très légère



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

baisse de la FSRIF et de la FPIC fait apparaître que nous sommes impactés sur notre budget, par rapport à 2018, de près de 154 000 euros de plus. Pour rappel, pour le FPIC, il y a aussi une part que nous reversons à travers le territoire, si on somme la part que nous payons directement et la part que nous reversons à travers le territoire, on atteint 4,6 millions d'euros et donc, au total, les péréquations, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, nous impactent de plus d' 7,5 million d'euros, ce qui est une somme colossale par rapport à notre budget.

- Enfin, nous avons, en 2019, réalisé des cessions et des acquisitions, notamment dans le cadre du projet d'aménagement de la source et du marché des Avelines, je vous donnerai le détail tout à l'heure.

Alors nous allons prendre les sections de fonctionnement et d'investissement, et voir de manière un peu plus détaillée les dépenses et les recettes.

■ Commençons par la section de fonctionnement :

En matière de dépenses de fonctionnement, vous avez un tableau qui les détaille page 4 et l'idée étant de comparer le CA 2019 avec les prévisions 2019, qui sont donc budget primitif et décisions modificatives. Et donc vous pouvez constater, dans ce tableau, les écarts et donc constater que les recettes sont un peu supérieures aux prévisions, donc je vais vous détailler cela de façon un peu plus précise mais l'excédent en recettes s'élève au total à 1,65 million d'euros. Alors comment cela se ventile, sur le produit des services, on a 234 000 euros en plus. Vous avez le détail poste à poste mais le poste le plus significatif, la plus grosse différence provient de l'estimation de la participation familiale aux crèches qui a augmenté par rapport à ce que nous avons prévu, ce qui s'explique de deux manières. D'abord nous avons une montée en puissance de deux nouveaux établissements, en 2019, qui sont des établissements qui ont été repris en régie par la Ville et puis, par ailleurs, un nouveau mécanisme dont les familles participent aux frais qui sont maintenant que les congés sont déductibles, ce qui n'était pas le cas avant, mais nous avons fait l'estimation assez prudente, avant de voir comment ce mécanisme allait vraiment s'appliquer à nos recettes. Ensuite, concernant les recettes fiscales, là vous voyez qu'une grosse partie provient de la fiscalité taxe d'habitation et taxe foncière, pratiquement 30 millions d'euros, très très conforme aux prévisions. A noter les droits de mutation, 3,64 million d'euros pour cette année 2019, très proches des prévisions aussi, alors que c'est une recette assez difficile à estimer, puisqu'elle dépend évidemment de la conjoncture immobilière. Concernant les dotations et participations, la DGF, on en a parlé, elle est en baisse malheureusement. Remarquable également, avec une différence importante par rapport à la prévision, la subvention de la CAF qui suit la même logique que la participation des familles aux crèches, puisqu'une partie est payée par les familles, une partie est payée par la CAF. Concernant le produit de gestion courante, à noter là un gros écart aussi par rapport à la prévision qui s'explique par la renégociation que nous avons eue, nous avons signé deux avenants avec notre délégataire de stationnement. Indigo, l'année dernière, qui prévoit maintenant un mécanisme de reversement s'il y a franchissement d'un certain seuil de recettes. Et nous avons en 2019 touché ce reversement à la fois pour 2019 et 2018, ce qui explique l'écart important.

Je vous propose de passer aux dépenses de fonctionnement. Dans les dépenses de fonctionnement, vous avez également le tableau avec les prévisions, les réalisations et les différences d'écart. Et donc si on regarde les opérations réelles, nous avons prévu des dépenses de 54 963 000 euros et nous avons dépensé 54 092 000 euros, c'est-à-dire 871 000 euros de moins, et donc ce résultat est un très bon résultat qui montre la bonne gestion de la Ville et la bonne gestion des deniers publics, une bonne année d'exécution budgétaire. Vous avez le petit tableau avec le détail des différentes charges à caractère général. Si on regarde maintenant on peut plus en détail, poste par poste montre des écarts d'économies qui ont été faites ou de bonnes gestions qui ont été faites, et puis de prévisions prudentes aussi qui avaient été faites comme il se doit dans notre budget.

Concernant les dépenses du personnel, la prévision avait été très bien faite puisque vous voyez que l'écart est extrêmement faible, relatif à la masse, puisque les dépenses du personnel, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, représentent un peu plus de 50%, donc un peu plus de 21 millions d'euros, et là on a un écart très faible, sachant que ces dépenses sont à la fois la masse salariale et toutes les dépenses relatives au personnel (assurances et autres). A noter toutefois que si ces dépenses sont très proches des prévisions, elles sont en hausse par rapport à l'année 2018, une hausse de 3,4%, ce qui s'explique de la manière suivante, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a un certain nombre de modifications réglementaires, un pacte de réformes statutaires et le glissement vieillissement technicité. Il y a aussi les crèches, l'ouverture des deux établissements, la reprise des deux établissements en régie dont j'ai parlé tout à l'heure, et puis une augmentation également de l'effectif de la police municipale. Si on passe sur le chapitre 65, les autres charges de gestion courante, on retrouve le FCCT dont nous avons parlé tout à l'heure, qui lui a augmenté un peu mais qui, suite à une négociation qui nous est favorable au sein de POLD, est resté en dessous des 8 millions d'euros alors qu'il aurait pu être beaucoup plus



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

élevé. On retrouve, dans ce chapitre, également les subventions aux associations, les subventions au CCAS et à la Caisse des écoles, ainsi qu'une subvention annuelle à la brigade des sapeurs-pompiers, une subvention de fonctionnement de plus de 500 000 €.

Dans nos dépenses de fonctionnement, on retrouve les charges financières qui sont les intérêts de notre dette qui se sont élevés à 750 000 € cette année, conformes à notre prévision.

Parmi les charges exceptionnelles, on retrouve la prime au 3^{ème} enfant. Et puis deux opérations exceptionnelles, cette année 2019, d'abord la résiliation d'un bail pour notre projet du marché, qui est un bail de commerce qui se trouvait au 42 boulevard de la République. Et puis une annulation sur titre, c'est une annulation de pénalité, une pénalité pour notre prestataire Sodexo qui l'a été contestée. On va la retrouver à la fois en annulation dans nos dépenses mais on va la retrouver aussi dans nos recettes. En fait, elle a été annulée puis remise suite à la contestation. Donc finalement nous avons gagné par rapport à ce recours, et donc Sodexo aura bien à payer cette pénalité.

■ Si on passe sur **le budget d'investissement**, en terme de recettes, vous allez trouver sur le total des recettes réelles une prévision qui était à 8,8 millions et si on cumule après la réalisation et le reste à réaliser, on a un écart d'un peu plus d'1 million d'euros, en solde négatif. On a 1,1 million de moins de recettes que ce que nous avons prévues. Si on descend dans le détail, il y a d'abord, en recettes, les dotations et fonds divers, nous avons les taxes d'aménagement encaissées, relativement confortables cette année ; Il s'agit des taxes que payent les gens qui font des travaux qui nécessitent des autorisations d'urbanisme. Et le FCTVA qui correspond à une partie de la TVA qui nous est reversée et une partie de la TVA sur nos dépenses d'investissement qui ont relativement élevées aussi, parce que nous avons fait beaucoup de dépenses d'investissements l'année précédente.

Dans les recettes aussi, nous avons les subventions d'équipement que nous avons touchées cette année, un peu moins que prévues. Nous ne touchons des subventions, évidemment, que lorsque nous réalisons des opérations et, en raison du décalage d'une des opérations qui est, nous en avons parlé tout à l'heure, le stade Tacconi, évidemment nous n'avons pas touché la subvention en 2019, d'où l'écart. Vous avez là un peu la liste détaillée de l'état des subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental pour les différents projets. Je ne vais pas tous les lister. A noter tout de même, vous avez la vidéo protection qui figure là-dedans, alors que c'est un projet réalisé il y a plusieurs années. Cette subvention figure dans notre budget en 2019, parce que la vidéo protection est une compétence de l'EPT « POLD » et elle a été ensuite restituée à la Ville et il a fallu attendre qu'elle soit restituée à la Ville pour que nous puissions toucher la subvention, ce qui est maintenant chose faite. Vous avez également d'autres subventions, d'autres organismes, vous avez tout le détail. Vous avez aussi les 3 Pierrots, nous avons touché une subvention du Département pour le projet dans le cadre de notre contrat de département, puisque nous avons commencé les travaux des 3 Pierrots par des travaux de climatisation qui ont été effectués l'année » dernière.

■ **L'emprunt**, là quelque chose de très très important. Pareil un signe de très bonne gestion, nous avons pu l'année dernière ne pas emprunter du tout. Donc comme vous pouvez le voir, réalisations = zéro, restes à réaliser = 3 millions, puisque nous avons 3 millions d'emprunt qui ne sont pas encore retirés et que nous pourrions tirer, vous avez le détail leur nature.

Enfin, dans le chapitre 24, on note les autres recettes et là est inscrite une promesse de vente, une promesse de cession du centre de Saint-Brévin pour 447 000 euros.

Si on continue, nous avons les dépenses d'investissement. Le total des dépenses réelles était prévu d'un peu plus de 18 millions d'euros. Entre le cumul des réalisations et les restes à réaliser, on a un écart de 1,4 million d'euros, cette fois-ci, en moins. Vous avez après le détail chapitre par chapitre. On retrouve là-dedans en investissements : les immobilisations incorporelles, qui sont les suivis de projets, les acquisitions de logiciels, les acquisitions de baux commerciaux, sur lesquelles on a un solde positif qui s'explique par un report de certaines opérations. Certaines de ces opérations sont des précautions financières comme par exemple la préemption commerciale. On n'a pas forcément prévu une préemption commerciale, mais on l'a mise au budget au cas où on en ait besoin, et donc on n'en a pas eu besoin en 2019, tant mieux. Et là donc évidemment, on a un écart par rapport au budget.

Concernant les subventions d'équipement, vous avez le détail de certaines subventions que nous avons versées. Et puis les immobilisations corporelles aussi qui sont les achats de matériel divers, de mobilier, de chauffage, d'installations, etc. Vous avez le détail, je ne vais pas vous le commenter. On remarque juste aussi qu'il y a un certain décalage qui justifie l'écart.

Ensuite, le gros chapitre de dépenses d'investissements de notre budget sont les immobilisations en cours et travaux qui sont d'un peu plus de 9 millions d'euros au total entre les réalisations et les restes à réaliser Et là on



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

retrouve nos travaux de voirie et d'espaces verts pour un montant de plus de 2,3 millions d'euros. Dans ces travaux-là, je vais citer très rapidement, vous avez le détail, nous avons les travaux d'éclairage sur diverses rues, modernisation de carrefours de feux, requalification de la rue de Buzenval en 2019, travaux sur d'autres rues (avenue Foch, rue Salles, rue Jacoulet, rue Peltier), aménagements d'espaces verts et de squares.

On retrouve également dans ce chapitre des travaux sur le bâtiment, l'entretien de nos bâtiments avec des dépenses qui se sont élevées à plus de 3,2 millions d'euros. Et là vous avez également le détail : il y a eu des travaux, comme tous les ans, dans les écoles et, cette année-là 2019, c'était l'école du Val d'Or ; également les peintures de Saint-Clodoald dont on a parlé tout à l'heure, le chauffage et la ventilation dans le gymnase des Tourneroches, le grand projet des tennis des Coteaux qui a été terminé cette année-là pour un plus d'1 million d'euros, le chauffage à Tamié, etc. Et puis le projet des Avelines qui est entré dans sa phase opérationnelle avec la démolition des pavillons et du petit immeuble, pour un peu plus de 332 000 euros.

Ensuite, concernant la dette, je vais vous donner un peu plus de détails sur la dette : cette année, comme nous n'avons pas eu besoin d'emprunter, la dette diminue, puisque nous n'avons pas emprunté mais nous avons remboursé, ça on le voit aussi dans nos dépenses d'investissement, on a remboursé plus de 2 millions d'euros, donc notre dette diminue d'autant. Maintenant l'encours de la dette est de 29 911 000 €, un tout peu en-dessous de 30 millions. Ce qui fait 971 € par habitant, ce qui est un endettement faible, ce qui est un signe de la bonne gestion de la Ville ; notamment quand on le compare aux autres villes des Hauts-de-Seine où l'endettement moyen est plus de 1 400 € par habitant au 31 décembre 2018.

■ Enfin, le dernier chapitre de ce rapport vous fait le **bilan des acquisitions et des cessions foncières** qui ont eu lieu en 2019. Donc

- **Les acquisitions** : un peu plus de 2 millions d'euros d'acquisitions, vous avez le détail : il y a l'ensemble immobilier dans le cadre du projet des marchés, des emplacements de stationnement que nous continuons à acheter pour le projet de l'institut Curie. En fait, nous achetons des parkings pour l'institut Curie dans les Bureaux de la Colline, puis nous les revendons. L'idée est de ne pas perdre d'argent dans cette opération et donc nous revendons à l'institut Curie ces mêmes parkings, avec en plus les frais qui ont été occasionnés par l'opération et donc vous retrouvez ces emplacements de parking à la fois dans les acquisitions et dans les cessions, avec un petit différentiel de prix qui couvre tous les frais occasionnés par cette opération.

Enfin, dans les acquisitions, deux autres opérations qui sont des acquisitions échelonnées. L'une est la 5 bis rue d'Orléans, là où est le CSU, à côté du Carré qui a été acheté il y a déjà 6 ans. C'est une acquisition échelonnée, donc nous payons tous les ans, pendant 6 ans, 585 000 €. En 2019, nous avons donc eu cette échéance qui était l'avant-dernière. Et puis deux parcelles pour le projet de « La Source », achetées en paiement échelonné sur 3 ans, et donc en 2019, nous avons réglé 764 000 €, c'était la seconde échéance, il y en a donc encore une en 2020.

- **Les cessions** : on retrouve, dans les cessions, les emplacements de parkings dont j'ai parlé ; le pavillon qui était l'ancienne poste des Coteaux, qui a été vendu 1,3 million d'euros, une très belle opération pour la ville ; et puis des emplacements de stationnement, pareil, dans le cadre du projet de notre marché, des emplacements qui sont sous le bâtiment du marché et qui ont été vendus à Immobilière 3 F, qui gère le bâtiment, pour un peu plus de 473 000 €.

Pour conclure, tout d'abord je voulais juste remercier Monsieur Seynave qui a suivi l'exécution de ce budget, puisque c'était lui qui était adjoint aux Finances en 2019, ainsi que Madame Trabouyer et le service des Finances pour tout le travail réalisé.

Sékolène de LARMINAT : Merci Monsieur PORTEIX. Alors nous étions réunis en commission des finances et en commission des travaux. Donc je passe la parole à Monsieur TREMINTIN, rapporteur de la commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Après les explications données par Nicolas Porteix sur le rapport de présentation du Compte administratif 2019, aucune question n'a été posée. La Commission, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2019.

Sékolène de LARMINAT : Y a-t-il des questions sur cette délibération n° 59 ?
Monsieur Brunschvicg.

Xavier Brunschvicg : Oui, en introduction de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire a fait un magnifique panégyrique de sa propre action qui m'a beaucoup touché et de la manière dont il avait géré la Ville. Je me suis



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

dit : pourquoi avoir mené une liste aux municipales, j'aurais dû rejoindre « Mon parti c'est Saint-Cloud », parce que tout est formidable. Alors, je voudrais juste y apporter un certain nombre de nuances. C'est vrai que quand on l'écoute, tout est beau dans le meilleur des mondes. Notamment sur le fait que la masse salariale ne représente que 41% du budget ou 49 % du budget de Saint-Cloud, des dépenses de fonctionnement, ce n'est pas forcément un indicateur, ce n'est pas l'alpha et l'oméga des indicateurs de cette gestion. Vous avez des villes qui ont choisi de déléguer une grande partie de leurs missions de service public et qui, de ce fait, ont une masse salariale qui est bien moindre. Ça se compense avec des prestations de service qui sont augmentées d'autant. La ville de Garches qui est, je crois, à 60% de dépenses de personnel, je ne sais pas si elle est particulièrement mal gérée, mais ce n'est pas beaucoup plus que la ville de Saint-Cloud, ce n'est pas une ville communiste. Quand on arrive à 80/90%, là oui, on peut raisonnablement s'inquiéter, mais le fait d'avoir 40/45% ne constitue pas en soi un signe de bonne gestion, puisqu'on a décidé de déléguer plein de choses à des associations ou à des entreprises. Ça c'est le premier point. Deuxième point, je suis assez d'accord avec le Maire quand il se plaint de péréquation excessive. On a, nous-mêmes, proposé dans le cadre de notre grand livre vert [que vous connaissez tous par cœur] que l'on n'aille pas au-delà de 20% de nos recettes fiscales en péréquations, donc on est plutôt aligné sur le fait qu'il faut limiter le montant des péréquations. On est assez d'accord sur le fait que les péréquations masquent en partie un désengagement de l'Etat. On est d'accord également sur le principe de libre administration des communes, à condition que cette libre administration ne soit pas une manière détournée de s'absoudre de tout devoir de solidarité vis-à-vis des communes qui ont des besoins plus importants. Mais je trouve qu'on tourne quand même un petit peu en boucle. Monsieur Berdoati tourne en boucle. Depuis des années, moi, j'entends que, en gros pour schématiser, les villes qui touchent des péréquations sont des villes qui sont mal gérées. En gros, les villes bien gérées comme Saint-Cloud sont obligées de payer pour que les villes communistes du 93 puissent continuer leur gabegie. Je trouve que c'est un peu énervant d'entendre ça, parce que c'est caricatural. Parce que moi je préfère être maire de Saint-Cloud avec les revenus moyens de la population à Saint-Cloud, sa structure démographique en terme d'âges, c'est un peu plus facile que quand on est maire d'une commune déshéritée avec des gamins en très bas âge qui ont besoin de services publics importants, d'équipements scolaires, d'équipements sportifs, ou des villes très âgées qui ont besoin d'infrastructures pour prendre en charge les personnes âgées. Nous, à Saint-Cloud, on n'est pas la ville la plus déshéritée qui soit, donc voilà considérer que taxer les mieux gérées pour financer les gabegies des mal gérées, c'est tellement caricatural et c'est tellement redondant aussi qu'il faut arrêter, chaque année, on nous fait le coup.

Après, est-ce que c'est un signe de bonne gestion que d'avoir, chaque année, un excédent budgétaire ? Là, cette année, on a un excédent budgétaire, sur le fonctionnement, de 8 millions d'euros par rapport aux prévisions, 8 millions. C'est un signe de bonne gestion ou bien on s'est complètement planté dans nos prévisions ? Je ne sais pas, je pose la question. Deuxièmement, est-ce qu'une ville qui n'investit pas est un signe de bonne gestion ? Je n'en suis pas persuadé non plus. Je pense que l'investissement est important dans une commune. Alors, assez de s'adresser des lauriers. Est-ce un signe de bonne gestion que de ne pas construire des pistes cyclables ? Est-ce que c'est un signe de bonne gestion que de ne pas ouvrir la piscine au mois d'août ? C'est sûr, ça coûte moins cher. Ça coûte moins cher de ne pas ouvrir la piscine au mois d'août que de l'ouvrir. Est-ce que c'est un signe de bonne gestion ? Allez dire aux Clodoaldiens qui ne partent pas en vacances parce qu'ils n'ont pas les moyens, que la Ville est super bien gérée parce que la piscine est fermée au mois d'août. Moi, je rigole. Est-ce que de ne pas ouvrir la piscine après le confinement est un signe de bonne gestion aussi ? Je ne suis pas sûr, parce qu'on prive là encore les Clodoaldiens de l'accès à une infrastructure publique. Et, enfin, est-ce que c'est un signe de bonne gestion que de payer 1,2 million d'euros d'amende chaque année, parce qu'on ne construit pas de logement social ? Je n'en suis pas persuadé non plus. Voilà, je crois qu'il faut garder un petit peu de mesure dans tout cela. On l'a toujours dit, il n'y a pas de gabegie financière à Saint-Cloud, il n'y a pas de compte caché en tout cas que l'on sache, il y a une sincérité dans les comptes et c'est la raison pour laquelle on votera pour l'adoption de ce compte administratif. Mais dire que la ville est bien gérée, non, la ville dont la manière est gérée reflète des choix politiques auxquels nous n'adhérons absolument pas. Voilà, merci.

Ségolène de LARMINAT : Merci pour toutes ces remarques. Je note avec plaisir que vous êtes d'accord avec nous sur certains points. Je suis un peu triste quand je vous entends dire que la Ville n'investit pas du tout, parce que tout de même quand je regarde les chiffres, ce n'est pas tout à fait ce qui ressort du compte administratif, mais bon vous les avez vus comme moi. Et en ce qui concerne les signes d'une bonne gestion, on a visiblement un point de désaccord. Je ne sais pas si Monsieur Porteix veut rajouter quelque chose.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Nicolas PORTEIX : Quelques petits éléments de réponse. Sur la polémique sur les péréquations, je ne vais pas refaire tout le truc, on l'a déjà fait de nombreuses fois, il y a là-dedans une caricature simplificatrice. Il ne s'agit pas de dire que les villes qui reçoivent sont mal gérées, mais l'idée c'est que les villes qui reçoivent n'ont aucune obligation de revenir à une bonne gestion, elles peuvent avoir des difficultés, elles n'ont aujourd'hui aucune contrainte quand elles reçoivent, alors que nous, nous avons toutes les contraintes quand nous sommes ponctionnés. On en a déjà parlé de nombreuses fois, donc... systématiquement vous revenez un peu à la simplification. Mais bon, la réalité c'est plutôt celle-là. Ensuite, la Ville a beaucoup investi, et l'année dernière et les années précédentes, et on avait fait le bilan des investissements sur le mandat, qui s'élèvent quand même à plusieurs dizaines, entre 50 et 60 millions d'euros, tout ça avec un endettement maîtrisé, ce qui est effectivement une de nos priorités politiques d'avoir un endettement maîtrisé qu'on assume. Et typiquement l'année budgétaire 2020 va montrer qu'avoir un excédent, alors ce n'est pas 8 millions d'euros, parce qu'il y a un report de l'année d'avant, mais avoir un excédent sur une année comme celle-là, je crois qu'on sera très content lorsqu'on fera le compte administratif 2020 de voir que ça avait été bien géré et qu'on avait un excédent, parce que malheureusement effectivement les circonstances vont faire que cet excédent va beaucoup nous servir, voilà. Concernant l'amende pour le logement, c'est un peu pareil, c'est caricatural et simplificateur, on ne paye pas cette amende là aujourd'hui, parce qu'on peut déduire, je ne vais pas refaire tout le discours. Tous ces points-là, ce sont des échanges que l'on a déjà eus, c'est une manière de simplifier et de caricaturer la chose, c'est bien loin, nous on trouve, de la réalité et les signes de bonne gestion, on les voit, l'endettement est maîtrisé, il a baissé, c'est une très bonne nouvelle, on continue à investir quand même et les péréquations, on en a parlé, on est écrasé par les péréquations dans notre budget aujourd'hui, probablement beaucoup plus que ce qu'on devrait, il ne s'agit pas de ne pas être solidaire, mais il y a peut-être aussi un certain nombre de limites qu'il pourrait être bien de mettre.

Ségolène de LARMINAT : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur BOSCHE.

Pierre BOSCHE : Oui, deux remarques. Sur les dépenses de fonctionnement, on ne peut pas à la fois se lamenter, année après année, de l'augmentation de la péréquation et, année après année, sous-dépenser le budget de fonctionnement. En fait, année après année, Saint-Cloud confirme que l'Etat a raison d'augmenter la péréquation, puisqu'année après année, la ville de Saint-Cloud sous-dépense dans ses frais de fonctionnement, ça veut dire qu'elle n'en a pas besoin. C'est ça la réalité que traduisent les chiffres, en tous les cas. Quand vous ne dépensez pas votre budget, dans une entreprise ou une administration, en général, on ne vous le reconduit pas l'année d'après, c'est une réalité. Donc on ne peut pas à la fois se féliciter d'avoir un excédent de fonctionnement et déplorer l'augmentation de la péréquation. Sur l'investissement, quand on a un budget d'investissement et qu'on le sous-dépense, ce n'est pas une bonne nouvelle. Ça veut dire, dans l'hypothèse où ces investissements sont nécessaires à la Ville et à ses citoyens, si on sous-dépense, ça veut simplement dire qu'on est incapable de réaliser ses projets, et donc d'engager des dépenses et donc on retarde, on reporte la réalisation de ses investissements. Donc, ce n'est jamais une bonne nouvelle de ne pas engager les investissements tels qu'ils ont été budgétés, et, pour moi, c'est un indicateur négatif de gestion d'être incapable de dépenser son budget d'investissements tel qu'il a été programmé, donc on prend du retard concrètement. Oui, complètement, on reporte. Ce sont mes deux commentaires. Sinon, sur la présentation de Monsieur Porteix, je trouve qu'elle est claire, elle est détaillée et on a l'ensemble des informations dont on a besoin pour se prononcer.

Ségolène de LARMINAT : Bravo Monsieur PORTEIX pour votre présentation, du coup !

Nicolas PORTEIX : Je peux répondre aux deux points. Dans l'exécution d'un budget, on a un devoir de prudence en fait. Et donc c'est normal, on doit être excédentaire. Et c'est normal d'être prudent dans la préparation de notre budget. La prudence veut qu'on surestime les dépenses de fonctionnement, et on doit arriver un peu en-dessous. C'est ce qu'on a fait et on a bien fait. Et on surestime aussi les dépenses d'investissement, parce qu'on ne doit pas arriver au-dessus. L'idée c'est de programmer un certain nombre de projets, et puis ensuite d'exécuter au mieux et d'arriver au plus près. Et si on arrive en-dessous, on arrive en-dessous, mais on a prévu le fait que ça pouvait arriver. Le principe de prudence doit s'appliquer et on n'a aucune obligation, et au contraire, de dépenser tout ce qu'on a prévu au budget. Le budget, ce n'est pas quelque chose qu'il faut dépenser. Ce que vous dites est un peu bizarre, parce que vous faites référence un peu à ce biais qui veut que quand on a un budget, il faut tout dépenser, sinon après on a moins. Ce n'est pas du tout dans ce contexte-là qu'on est là. On prépare notre budget de manière prudente et ensuite on essaie de minimiser les dépenses, c'est de l'argent public de la Ville et



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

des Clodoaldiens. Et si on veut dépenser moins en achetant mieux et en optimisant nos projets et en optimisant nos achats etc., il faut évidemment le faire. Il ne faut pas se dire que c'est, parce que c'est prévu au budget, qu'on va dépenser. Voilà.

Ségolène de LARMINAT : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Non, donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ?

Donc, c'est l'**Unanimité** pour la délibération n° 59. Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 et suivants, et l'article L.2121-31,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2018 approuvant le budget primitif,

VU les délibérations du Conseil municipal en dates du 27 juin 2019, du 3 octobre 2019, du 21 novembre 2019 et du 19 décembre 2019 approuvant respectivement la décision modificative n°1, la décision modificative n°2, la décision modificative n°3, et la décision modificative n°4.

CONSIDERANT l'annexe ci-jointe explicitant les éléments du Compte administratif 2019 et la détermination du résultat,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

SOUS LA PRÉSIDENCE de Ségolène de LARMINAT, 1^{er} adjoint,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Compte administratif de la ville pour l'exercice 2019, qui fait apparaître un excédent net de **2 805 821.89 €**.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	64 510 235,04	18 682 872,68	83 193 107,72
Réalisations Recettes	61 207 500,46	7 238 370,61	68 445 871,07
Réalisations Dépenses	57 704 034,06	12 166 551,28	69 870 585,34
Résultat de l'exercice 2019	3 503 466,40	- 4 928 180,67	- 1 424 714,27
Résultat reporté 2018	4 951 300,04	- 99 350,63	4 851 949,41
Résultat cumulé 2019	8 454 766,44	- 5 027 531,30	3 427 235,14
Restes à réaliser 2019		- 621 413,25	-621 413,25
Résultat net 2019	8 454 766,44	- 5 648 944,55	2 805 821,89

60 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Et c'est encore Monsieur Nicolas PORTEIX qui prend la parole.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci.

Et bien donc, après l'adoption de notre compte administratif, il est prévu que nous affectons le résultat, une fois que le compte administratif est voté. Donc, le résultat, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, fait apparaître un résultat qui est de 8 454 000 €. Comment on vous propose d'affecter ce résultat ? D'abord la première chose, c'est que nous avons un besoin de financement qui est le cumul de deux sommes et qui s'élève en tout à 5 648 000 €. Ce qui se décompose dans le déficit de la section d'investissement, que nous avons vu tout à l'heure, qui est un peu plus de 5 000 000 € et puis dans les restes à réaliser qui sont d'un peu plus de 621 000 €. Donc sur les presque 8,5 millions, nous vous proposons d'affecter 5 648 000 € au besoin d'investissement et le solde qui est de 2 805 000 €, nous vous proposons de le reprendre à la section de fonctionnement.

Ségolène de LARMINAT : Merci. Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances. (*Monsieur TREMINTIN n'intervient pas*).

Y a-t-il des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? 2 abstentions pour la délibération n° 60. Qui est contre ? Donc la délibération est adoptée.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

VU l'instruction codificatrice n°06-021-M14 du 5 avril 2006 et suivantes,



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

CONSIDERANT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif de l'exercice 2019 présente un excédent de 8 454 766,44 €.

CONSIDERANT que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 5 648 944,45 €.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

SOUS LA PRÉSIDENTICE de Ségolène de LARMINAT, 1^{er} adjoint,

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'affecter une partie de l'excédent 2019, soit 5 648 944,45 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »). Le reste, soit 2 805 821,89 € est repris en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Ce qui nous amène à la délibération n° 61 et nous attendons Monsieur le Maire pour cette délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Monsieur PORTEIX.

61 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2019

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Je vous ai déjà listé tout à l'heure, donc je ne vais pas tout répéter. Vous avez un récapitulatif en annexe de la délibération, avec l'ensemble des acquisitions et l'ensemble des cessions.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : La Commission à l'unanimité émet un avis favorable pour cette délibération

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions pour la délibération n° 61 ? Pas de question, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que ce bilan est annexé au Compte administratif de l'année,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2019 tel que indiqué dans l'annexe ci-jointe, elle-même annexée au Compte administratif.

62 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020 : MODIFICATION

Et c'est une modification, Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Eh bien, nous avons dans notre budget primitif, que nous avons voté en décembre 2019, voté également les subventions aux associations. Et les conditions sanitaires et le confinement ont occasionné des annulations d'événements prévus par des associations auxquelles nous avons versé des subventions pour l'organisation de ces événements. D'abord, il y a l'association « Plus de Sons » qui organise Rock en Seine et Rock en Seine est annulé dans sa forme prévue qui était sa forme de 3 jours fin août. Nous avons voté une subvention de 55 000 euros pour Rock en Seine.

Et puis, il y a l'ECLA qui avait prévu de faire sa 2^{ème} « nuit au Carré » le 25 avril 2020. Evidemment, tout a été annulé en raison du confinement et de la crise sanitaire.

Et donc, nous vous proposons d'annuler la subvention à l'association « Plus de Sons », et la subvention à « l'ECLA ».



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Si l'ECLA organise l'événement l'année prochaine, on réétudiera ça dans le cadre de la demande des subventions, au mois de septembre.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Concernant l'annulation de la subvention accordée à l'association « Plus de sons », suite à l'annulation de la manifestation « Rock en Seine », Monsieur le Maire précise que la Ville pourra accorder à cette association un concours financier particulier si le projet de soirée unique est réalisé.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable sur cette délibération

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur Brunschvicg.

Xavier BRUNSCHVICG : Pour l'ECLA, l'impact du confinement, on a pu le mesurer un peu financièrement ? Parce que s'ils sont en difficulté, peut-être qu'on pourrait maintenir cette subvention de 15 000 € qui, certes, n'était pas destinée à combler le déficit, à moins que cela ne fasse l'objet d'une délibération différente, c'est peut-être plus simple, d'ailleurs, en matière de gestion. Mais je voudrais qu'avant de leur couper des subventions, on s'assure que l'association n'est pas en difficulté par ailleurs.

LE MAIRE : On les a reçus bien évidemment. Elle n'est pas en difficulté. Elle aurait préféré avoir une activité normale, bien évidemment. Mais non, elle n'est pas en difficulté financièrement. Ils ont mis en place un mécanisme. Ils ne remboursent pas les cotisations perçues mais, en revanche, ils mettent en place un mécanisme de déductibilité partielle pour les nouvelles inscriptions pour la saison prochaine. Et, eux, ils ont pu, contrairement à la Ville, parce que ce n'est pas possible dans la fonction publique, ni dans la fonction d'Etat, ils ont pu mettre en chômage partiel leurs collaborateurs, ce qui fait que leur masse salariale a été allégée ou compensée. Donc, ils sont dans un équilibre plus compliqué mais, pour l'instant, il n'y a pas de difficultés et on ne les met pas du tout en difficulté en prenant cette délibération-là.

Et, comme le disait notre rapporteur, Rock en Seine, pour l'instant, est annulé, donc évidemment on ne va pas verser de subvention si c'est annulé. En revanche ils travaillent à une soirée unique qui serait soumise à l'autorisation préfectorale. Parce qu'aujourd'hui le principe c'est « pas de manifestation » sur une jauge qui m'échappe, parce que je n'ai pas le décret en tête, mais, du coup, en essayant de mettre en place cette soirée unique qui serait une soirée de concert, entre 19h et 23h30, et qui serait potentiellement partiellement diffusée sur France 2, mais, pour l'instant, ce n'est pas finalisé. Donc, si jamais, il y a quelque chose qui se met en place et qui se tient réellement, on sera amené à délibérer pour leur apporter un concours qui sera différent de celui qu'on a prévu, puisqu'on n'est pas dans le cadre d'un festival de 3 jours, mais bien sûr on leur apportera notre soutien et un concours, mais encore faut-il qu'on sache réellement quelle est l'équation, ce qui n'est pas le cas ce soir.

Xavier BRUNSCHVICG : Cette année, c'était quand même une année exceptionnelle, puisqu'il y avait « Rage against the machine » qui devait venir. Donc moi je propose que ces 55 000 €, on essaie de contacter Rage pour qu'il nous fasse un petit concert privé à la mairie ou aux 3 Pierrots et au moins on aura eu Rage à Saint-Cloud, parce que ça pour l'aura de la ville, sincèrement, si on est les seuls dans le monde à avoir « Rage against the machine » pour une date unique, honnêtement, Saint-Cloud en terme de couverture presse, vous allez rentabiliser votre investissement.

LE MAIRE : C'est sûr mais je crains que 55 000 € pour eux soit un peu faible comme participation, donc à mon avis, il faudra revoir à la hausse. On verra, mais en tous les cas, s'il y a quelque chose de matérialisé, on reviendra vers eux pour être partenaire, comme on l'a toujours été.

Pas d'autre intervention sur cette délibération, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération en date du 19 décembre 2019 portant fixation des subventions aux associations pour l'année 2020,



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

CONSIDERANT que la crise sanitaire actuelle et la décision de confinement applicable entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont conduit à l'annulation de manifestations,

CONSIDERANT que le festival « Rock en Seine » organisé par l'association « Plus de Sons » et la « Nuit au Carré » programmée par l'association « Espace Clodoaldien de Loisirs et d'Animations » (ECLA) ont été annulés,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **ANNULE** la subvention de 55 000 € accordée à l'association « Plus de Sons » et la subvention exceptionnelle de 15 000 € accordée à l'association « Espace Clodoaldien de Loisirs et d'Animations » (ECLA), au titre de l'année 2020.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer lesdits avenants aux conventions d'objectifs et de financements signées entre la ville de Saint-Cloud et les associations.

63 : REMBOURSEMENT AUX USAGERS DES PRESTATIONS ANNULEES PENDANT LA CRISE SANITAIRE

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Pendant la crise sanitaire et le confinement, entre le 17 mars et le 11 mai, nous avons différentes prestations qui étaient prévues et qui ont été entièrement annulées. Nous n'avons pas eu de frais engagés et donc ce que nous vous proposons dans cette délibération c'est de rembourser ces prestations. Sont concernées : d'abord les classes de découverte concernaient 111 participants pour un total de plus de 22 000 €, il y a avait également un séjour de printemps qui était prévu en avril, 32 participants pour 5 700 €. Et également les spectacles aux 3 Pierrots qui ont été annulés. En fait, un certain nombre d'entre eux ont pu être reportés et 2 ont même été reprogrammés en 2021. Ce qu'il a été fait c'est qu'il a été proposé aux spectateurs soit d'annuler et de se faire rembourser, soit de reporter leur ticket pour voir le spectacle à la date de reprogrammation. Là, le remboursement concerne 178 places pour un montant total de 6 257 €. Et les opéras également qui étaient prévus entre le 14 mars et le 11 avril ont été annulés et cela concerne 29 places et 550 €.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

Jean-Claude TREMINTIN : La commission à l'unanimité émet un avis favorable sur les remboursements envisagés.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de question.

Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2019-55 en date du 27 juin 2019 fixant les tarifs des classes découvertes 2019-2020,

VU la délibération 2019-54 en date du 27 juin 2019 fixant les tarifs des séjours de vacances 2019-2020,

VU la délibération 2017-101 en date du 21 septembre 2017 fixant les tarifs des spectacles aux Trois Pierrots,

VU la délibération 2017-102 en date du 21 septembre 2017 fixant les tarifs des opéras live aux Trois Pierrots,

CONSIDERANT que la crise sanitaire actuelle et la décision de confinement applicable entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont conduit à l'annulation de prestations qui avaient fait l'objet d'un recouvrement auprès d'usagers de différents services,

CONSIDERANT que les classes de découverte organisées par la commune du 12 au 19 mars 2020 et du 23 au 31 mars 2020 ont été annulées,

CONSIDERANT que le séjour de printemps à Tamié organisé par la commune du 4 au 11 avril 2020 a été annulé,

CONSIDERANT que les spectacles programmés aux Trois Pierrots entre le 17 mars et le 30 juin 2020 ont été annulés,

CONSIDERANT que les opéras live, programmés aux Trois Pierrots les 14 mars et 11 avril 2020, ont été annulés ; précisons que l'opéra live prévu le 14 mars 2020 a été annulé par le Metropolitan Opéra de New-York,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1er : **DECIDE** de rembourser en totalité les participations aux classes de découverte organisées du 12 au 19 mars 2020 et du 23 au 31 mars 2020, soit un remboursement prévisionnel total de 22 366.35 €. Le remboursement sera réalisé, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire, au moyen d'un ordre de reversement imputé au compte 7067.255 du budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 2 : **DECIDE** de rembourser en totalité les participations au séjour de printemps de Tamié organisé du 4 au 11 avril 2020, soit un remboursement prévisionnel total de 5 701.36 €.

Le remboursement sera réalisé, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire, au moyen d'un ordre de reversement imputé au compte 7067.423 du budget de l'exercice en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

ARTICLE 3 : DECIDE de rembourser, pour les personnes qui n'ont pas fait le choix du report, en totalité les billets de spectacles programmés entre le 17 mars et le 30 juin 2020 pour un montant prévisionnel total de 6 257 €.

Le remboursement des billets achetés en 2019 sera réalisé, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire, au moyen d'un mandat imputé au compte 673.313 du budget de l'exercice en cours.

Le remboursement des billets achetés en 2020 sera réalisé, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire, au moyen d'un ordre de reversement imputé au compte 70620.313 du budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : DECIDE de rembourser en totalité les billets des opéras live programmés les 14 mars et 11 avril 2020, pour un montant prévisionnel total de 550 €.

Le remboursement des billets sera réalisé, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire, au moyen d'un ordre de reversement imputé au compte 70620.314 du budget de l'exercice en cours.

64 : PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE : SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT - EXONERATION DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Pendant cette crise sanitaire, l'ensemble de nos commerces et, encore plus particulièrement, nos restaurateurs ont été particulièrement impactés, puisqu'ils ont eu l'obligation de fermer sur une période longue. Une fois le déconfinement entamé et la possibilité de réouvrir, qui est arrivée d'abord pour les commerces et ensuite pour les restaurants, nous les avons accompagnés, Madame Askinazi en a parlé tout à l'heure, nous leur avons proposé d'étendre leurs terrasses et nous les avons aidés à remonter la pente. Par contre, sur la question des terrasses, aujourd'hui, cela fonctionne de la manière suivante : les commerces et les restaurateurs demandent au début de l'année une occupation du domaine public, ce qui se fait sur arrêté du Maire et payent pour l'ensemble de l'année, au début de l'année. Les terrasses sont ensuite possibles entre le 15 avril et le 15 octobre. Evidemment ils n'ont pas pu en profiter, la situation est compliquée pour nos commerces. Et donc afin de les aider, nous vous proposons d'exonérer complètement nos commerces, nos restaurateurs et bars, de cette redevance d'occupation du domaine public, afin qu'ils puissent au mieux relancer leurs activités. Cela concerne 25 restaurants et 9 commerces pour un montant total de 18 431 €, que nous devons donc rembourser, puisqu'il a déjà été payé.

LE MAIRE : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Monsieur Jean-Christophe PIERSON s'est félicité de cette super initiative. La Commission à l'unanimité émet un avis favorable sur les exonérations envisagées.

LE MAIRE : Et Madame ASKINAZI se joint à ces félicitations.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la délibération n°2019-23 en date du 28 mars 2019 fixant les tarifs des redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier,

CONSIDERANT que la crise sanitaire actuelle et la décision de confinement applicable entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont eu un impact important sur l'activité économique des commerces de proximité,

CONSIDERANT que la décision de fermeture des restaurants, cafés et bars, entre le 17 mars et le 2 juin 2020, a conduit à une inoccupation du domaine public par les commerçants disposant d'une autorisation municipale,

CONSIDERANT qu'il convient d'exonérer les commerces, les restaurants, cafés et bars du paiement de la redevance d'occupation du domaine public routier facturée au titre de l'année 2020 pour les établissements disposant d'une terrasse,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1er : DECIDE d'exonérer et de rembourser en totalité les redevances d'occupation du domaine public routier au titre de l'année 2020 pour les commerces, restaurants, cafés et bars occupant une terrasse.

Le remboursement sera réalisé, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire (RIB), au moyen d'un ordre de reversement imputé au compte 70323.822 du budget de l'exercice en cours.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

65 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE MAIRE : Je retire la Commission, car, comme vous l'avez vu dans la délibération, il nous faut procéder à un certain nombre de vérifications sur l'état des candidats que nous proposons au DDFIP et certains de ces candidats qu'on avait pressentis sont déjà partis en vacances et malheureusement, on n'arrive pas à les joindre pour vérifier l'état, à la fois qu'ils soient bien contribuables etc., ce sont quand même des choses assez précises et factuelles et donc il est préférable d'attendre septembre. J'ai cru comprendre qu'il y avait des communes qui avaient été élues uniquement dimanche dernier et qui donc vont installer leur maire dimanche prochain et donc il y a peu de chances qu'avant le 30 juin, elles aient pu délibérer sur cette délibération et donc on ne sera pas en retard si on le fait en septembre. Je pense que la DDFIP, compte tenu des circonstances, acceptera cette délibération en septembre.

Action sociale et Logement

66 : GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE IMMOBILIERE 3F- RUE DU 18 JUIN

LE MAIRE : Monsieur PIERSON

Jean-Christophe PIERSON : Merci Monsieur le Maire.

Donc, vous avez vu, en passant à côté, que la résidence qui se trouve rue du 18 Juin 1940 à Saint-Cloud a fait l'objet d'une grosse rénovation de la part de la société Immobilière 3F. Pour financer cette grosse rénovation, cette société a contracté des emprunts, vous avez le détail ici. Et pour répondre à votre curiosité, qu'est-ce que c'est que PAM ? PAM signifie Prêt Amélioration, réhabilitation. Donc ces prêts se montent à 7 600 000 € et l'Immobilière 3F demande la garantie communale de cet emprunt qui a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui demande la garantie communale pour cet emprunt. Et en contrepartie de cette garantie communale, la commune disposera d'un droit de réservation sur 37 logements pour une durée de vingt ans.

Donc il vous est demandé d'accorder la possibilité de signer cette garantie d'emprunt.

LE MAIRE : Merci Monsieur PIERSON. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Monsieur Jean-Christophe Pierson insiste également sur le droit de présentation que notre ville acquiert avec cette garantie. La Commission à l'unanimité émet un avis favorable à l'apport de cette garantie aux conditions prévues.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment articles L.2252-1 et 2252-2,

VU les articles 2288 et suivants du Code civil,

VU le Contrat de prêt n°107508 en annexe signé entre IMMOBILIÈRE 3 F, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

VU le projet de convention de réservation au titre de la garantie communale, prorogeant trente-sept (37) droits de réservation de la Ville au titre de cette garantie jusqu'à complet amortissement des prêts, soit 20 ans,

CONSIDERANT la demande formulée par IMMOBILIÈRE 3 F, en date du 2 octobre 2018, tendant à obtenir une garantie d'emprunt, pour un prêt d'un montant total de 7 600 000 €, pour la réhabilitation de la résidence de 188 logements sociaux située rue du 18 juin 1940,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 600 000,00€ souscrit par IMMOBILIÈRE 3 F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°107508 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt, d'un montant de 7 600 000 €, pour la réhabilitation de la résidence sise rue du 18 juin 1940 (92210 Saint-Cloud) avec IMMOBILIÈRE 3 F, société anonyme d'HLM, dont le siège social est sis 159 rue Nationale – 75638 PARIS Cedex 13 – SIREN 552 141 533, représentée par Laetitia CAILLE, Directrice départementale, en contrepartie d'un droit de réservation sur trente-sept (37) logements pendant une durée de vingt (20) ans et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Juridique

67 : MODIFICATION DU GUIDE DES MARCHES PUBLICS

LE MAIRE : Donc, comme je l'ai expliqué en commission, vous savez que la loi qui est entrée en vigueur le 1er avril (et ce n'est pas un poisson) 2019 a modifié les conditions de la commande publique en les simplifiant, en les allégeant en permettant finalement de pouvoir commander de façon beaucoup plus facile, avec deux seuils : un seuil de 214 000 € pour les marchés de fournitures courantes et de services et de 5 350 000 € pour les marchés de travaux. Quand on regarde la commande publique dans notre commune, des marchés de travaux au-dessus de 5,3 millions, il y en a peu, et, pour les prestations formalisées de marchés de fournitures courantes et de services au-dessus de 214 000 €, il y en a peu aussi. Et donc cela voudrait dire, si on ne faisait rien, qu'en-dessous de ces seuils-là, on pourrait commander de façon très aisée, uniquement avec les services et l' élu concerné, en direct, enfin pas en direct mais en respectant quand même un certain nombre de règles, mais sans que la commission d'appel d'offres se réunisse, puisque la loi ne le prévoit plus, très clairement. Nous, nous avons à Saint-Cloud, depuis un certain nombre d'années, un guide des marchés publics en procédure adaptée qui nous permet, à la fois, de faire un peu de pédagogie auprès des différents services, puisque le service juridique connaît très bien le sujet, mais les autres services sont peut-être un peu moins experts. Donc, à la fois, de faire de la pédagogie et aussi de mettre en place un outil spécifique à notre commune que nous appelons la COMAPA, la commission pour les marchés adaptés, qui nous permet justement d'avoir un système de contrôle de la commande publique par l'administration au-delà des seuils qui sont proposés, puisqu'on vous propose de le déclencher à partir de 100 000 €, donc vous voyez qu'on est très loin des 214 000 ou des 5 350 000. Autrement dit dans ces conditions-là, toute commande qui serait faite à partir de ce seuil devrait rassembler une COMAPA et éviter que seul l' élu concerné avec son service puisse commander jusqu'à 5 350 000 € ; c'est ce que prévoit la loi maintenant aujourd'hui. Il nous paraît que c'est une sécurité supplémentaire, à la fois on fait de la pédagogie avec les services et à la fois on sécurise le choix de l'administration et la position de l' élu. Et donc l'objet de cette délibération est d'adopter ce guide des marchés publics en procédure adaptée qui s'adapte donc à cette nouvelle loi qui est entrée en vigueur en 2019, c'est quand même assez récemment.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Suite à une question de Jean-Christophe PIERSON, Monsieur le Maire confirme que ce guide prévoit un dispositif adapté pour les marchés inférieurs à 40 000 € et un autre dispositif pour les marchés supérieurs à ce montant.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable à l'approbation des modifications apportées au guide des marchés publics émis par la Ville.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°128-2012 du 15 novembre 2012 adoptant le guide interne des Achats de la Ville, modifié par délibération n°99-2017 du 21 septembre 2017,

VU le guide des marchés publics en procédure adaptée ci-annexé,

CONSIDERANT que la Ville s'est dotée de règles spécifiques pour les marchés passés en procédure adaptée, dès 2012, au travers d'un document intitulé « guide des Achats »,

CONSIDERANT, au regard de la réforme des règles régissant les marchés publics opérée par le Code de la commande publique, qu'une modification du guide interne de la Ville s'impose,

CONSIDERANT que ce guide a vocation à déterminer la mise en œuvre de procédures adaptées et à accompagner les services dans leur application,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE le guide des marchés publics en procédure adaptée de la Ville, dans sa version modifiée en date du 2 juillet 2020.

Ressources Humaines

68 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 JUILLET 2020

LE MAIRE : Pour les nouveaux élus, c'est une délibération que nous ne retrouverons pas systématiquement, très clairement en fin de conseil, qui est la modification du tableau des effectifs. Alors, il ne s'agit pas de la réalité du départ ou de l'arrivée d'agents supplémentaires ou en moins dans la commune, mais il s'agit de ce que l'on appelle du tableau des effectifs, c'est un tableau qui fixe un certain nombre d'emplois et de grades, et qui doivent être existants pour que l'on puisse recruter un agent. Et donc, là nous vous proposons de supprimer 18 postes et d'en créer 22. Mais, en fait, cela ne veut pas dire que nous allons embaucher 22 agents supplémentaires ou que nous allons licencier, cela n'existe pas dans la fonction publique, 18 agents, mais c'est en fait la modification d'un tableau technique administratif en fonction de l'évolution de la carrière des agents. Précision ultime : le Conseil municipal est habilité à créer librement de postes, en revanche, quand il souhaite supprimer, il doit préalablement passer en Comité technique pour avoir l'aval des organisations syndicales, et bien évidemment les 18 suppressions de postes, ce que nous vous proposons ce soir, ont été soumises au Comité technique qui les a validées. Voilà.

Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : La Commission à l'unanimité émet un avis favorable sur cette délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} mars 2020, modifié par délibération du Conseil municipal en date du 6 février 2020,

VU l'avis du comité technique du 1^{er} juillet 2020,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

ARTICLE 1 : Décide de CREER, à compter du 15 juillet 2020 :

- 3 postes de rédacteur territorial
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ingénieur principal
- 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien territorial
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de puéricultrice cadre de santé de 1^{ère} classe
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ETAPS principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'animateur territorial

ARTICLE 2 : Décide de SUPPRIMER, à compter du 15 juillet 2020 :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'ingénieur territorial
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique en CDI, recruté sur l'article
- 3 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

ARTICLE 3 : DÉCIDE D'ADOPTER le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en avons fini avec les délibérations et nous arrivons aux questions diverses.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Nous avons 2 questions diverses pour Saint-Cloud 2020. Je ne sais pas qui prend la parole. Madame POTIER.

Delphine POTIER : Oui, j'ai une question concernant **le marché provisoire** qui est en train de s'installer à Stella, pour lequel c'est une halle ouverte, toute une structure qui, depuis plus d'une semaine, est en train de se construire et on se posait la question, comme beaucoup de Clodoaldiens qui habitent Montretout, des éléments qui ont motivé le choix d'une structure en dur versus un marché sous toile, comme on peut en avoir un aux Millons ou à Garches ? Etant donné que cette structure représente un certain coût, les nuisances du chantier qui est juste à côté d'une crèche, la nécessité de supprimer des places de parking, certes il y en a certaines qui ont été créées de l'autre côté mais je pense que globalement il y en a moins que ce qu'il y avait auparavant. Je ne suis pas une grande fan des places de parking, je ne suis pas du tout une fan des voitures mais, malgré tout, il y a une crèche, du coup c'est un peu compliqué pour les parents de se garer.

Et deux derniers points : c'est l'esthétique de la structure sur cette place qui était tout de même assez jolie.

Et je m'interroge aussi sur le confort thermique en été de la halle qui est toute métallique.

Voilà c'étaient ces éléments-là que je voulais... et savoir ce qui a motivé ce choix-là.

LE MAIRE : Alors, vous avez raison, nous avons l'installation d'une halle provisoire le temps de la délocalisation, comme le disait Madame Askinazi tout à l'heure, du marché qui se fera le 23 juillet. En fait, ce n'est pas tout à fait cela, il y aura deux dispositifs présents autour de Stella : celui où vous avez la halle qui est en ce moment en cours de finition et c'est une halle qui va abriter tout ce qui est commerces alimentaires et qui nécessitent des vitrines réfrigérées, c'est-à-dire poissonniers, bouchers, volaillers, fromagers, etc..., tous ceux qui ont besoin de vitrines réfrigérées et qui vont rester en permanence pendant deux ans sur le site. Et donc, ceux-là ne pouvaient pas être à ciel ouvert, cela aurait présenté une logistique extrêmement importante et surtout, quand c'est le cas, des locaux de stockage concomitants au marché que nous n'avons pas sur le site. Et puis, il y aura bien ce que vous dites, devant le parvis, dans toute la partie du parvis en-dessous des marches, - puisqu'en-dessous des marches nous sommes dans le domaine du communal, au-dessus des marches nous sommes dans le domaine



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

du diocèse, donc on n'a pas franchi les marches, on n'est plus chez nous -, mais, par contre, il y aura bien un système de piquets et de toiles, d'ailleurs, les bouchons, je ne sais pas très bien comment ça s'appelle, ont été mis dans le sol, si vous observez en marchant sur le parvis, vous verrez, il y a des emplacements qui vont permettre de recevoir les poteaux pour mettre ensuite les toiles, et donc nous aurons un double marché, une halle permanente, temporaire le temps du chantier aux Avelines ; et puis, là, par contre, tous les mercredis et tous les samedis, montage et démontage d'une structure amovible de plein air pour tout ce qui n'est pas alimentaire qui ne nécessite pas de vitrine réfrigérée. C'était la condition de garder quasiment l'intégralité des commerces qui sont présents aujourd'hui sous la halle des Avelines. Ce qui nous permet de ne pas les perdre. Je pense que tout le monde reconnaît la qualité de nos commerçants, on peut déplorer l'esthétique du lieu actuel, je parle du marché des Avelines en tant que tel, mais, par contre, tout le monde apprécie la qualité des commerçants qui s'y trouvent. Et nous on souhaitait les garder, pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait une continuité et ??? Le coût n'est pas si important que cela, le coût de la halle, pour 2 ans, est de 120 000 € ; pour 2 ans, 60 000 € par an. Alors évidemment, ce n'est pas ridicule non plus, mais ce n'est pas un surcoût, c'est un coût intégré dans le projet général et on a déjà présenté l'économie générale du projet, et donc c'est quelque chose qui est tout à fait acceptable en terme de coût compte tenu de la délocalisation. Je ne veux pas faire de comparaison, mais quand on a délocalisé la crèche Farandole dans des ALGECO pendant plus d'1 an, parce qu'il y avait des travaux de réhabilitation de la crèche, le coût a été supérieur en 1 an de ce qu'il sera pendant les 2 ans de la halle provisoire. Enfin, vous avez raison, ce n'est pas d'un esthétisme fou mais ce n'est pas l'objet, l'objet c'est d'être utile et, en ce moment ce n'est pas innocent quand même, de respecter les conditions d'hygiène, parce que pour tous ces commerces alimentaires qui ont des vitrines réfrigérées, la solution du plein air est extrêmement difficile compte tenu des conditions sanitaires dans lesquelles nous sommes, et là on a un petit avantage dans un univers qui peut être, à la fois, entretenu régulièrement et protégé de l'extérieur, ou bien qui ne sera pas ouvert à tous les vents ; je sais bien que l'aération est une des conditions, soi-disant, d'évacuation du microbe, mais là, du coup aussi, on peut penser que, si on n'a pas besoin d'aller dans ce type de commerce alimentaire, on ne rentrera pas dans la halle.

Pour le stationnement, on a un déficit qui est moins important, ce qui est le cas en ce moment, que le temps du chantier. Le temps du chantier, il y avait un déficit colossal, parce qu'il y avait des engins de chantier. Mais, comme vous l'avez dit, on a recréé du stationnement, ce qui a eu pour conséquence de changer les sens de circulation dans le début de la rue Tissot qui n'est plus à double sens sur une faible partie, le temps de la localisation temporaire du marché autour de Stella. Et puis, on est en train de faire le marquage, ce doit être fini ce soir, du stationnement le long de la halle et en face, parce que nous aurons une voie de circulation, on pourra toujours avoir la rue Tissot en double sens mais pour y accéder de l'avenue Foch, il faudra tourner devant la rue des villes jumelées, passer derrière Stella et retourner à droite ensuite, mais la rue restera à double sens comme elle l'est aujourd'hui, c'est juste la partie du haut entre la rue des villes jumelées et l'avenue Foch qui devient à sens unique.

Alors évidemment, lorsque vous faites un transfert pareil, il y a toujours des inconvénients. On ne va pas vous dire que c'est mieux qu'en ce moment, mais normalement si tout va bien c'est maximum 24 mois, et tout à l'heure Madame Askinazi donnait le planning des travaux sur le marché des Avelines futur, on va commencer en août donc c'est un chantier qui va être surveillé, qu'on va essayer de maintenir dans les délais, et puis on reviendra ensuite dans un marché qui n'aura plus rien à voir avec celui qu'il était avant. Voilà, il y a peut-être quelques désagréments le temps du chantier, on avait prévu de maquiller, enfin d'habiller, plus exactement, cette façade qui est pour l'instant blanche immaculée, on se doute que on la laisse comme cela, elle va être toute taguée. L'idée au départ était de faire un projet pédagogique avec les enfants des accueils de loisirs, l'objet du projet pédagogique était de dessiner le visage des commerçants et de les afficher en grand en les reproduisant sur la halle, bon. Avec le confinement, on a eu un peu de peine à finaliser le projet sur le plan pédagogique, mais je pense qu'il y aura quand même quelques dessins, il est prévu un habillage parce que, là du coup, avec le confinement, on n'a pas été en capacité de produire l'intégralité du projet comme il était destiné dans les écoles, qui avaient eu avec un bon accueil d'ailleurs, c'était une dynamique qui était bien partie, et puis le confinement est passé par là et on a moins de possibilités. Donc on va l'habiller le temps de sa présence qui sera à peu près de 24 mois. C'est quand même une bonne solution, les commerçants sont plutôt contents de cet atterrissage. Je ne sais pas si vous aviez suivi, mais à l'époque quand Vaucresson a délocalisé son marché, à l'époque, il y avait eu des manif., et même des mouvements assez violents des commerçants sur la mairie de Vaucresson, j'ai souvenir de cela et si vous en parlez à Virginie Paulsen qui était aux manettes à l'époque, elle a un très mauvais souvenir de cette époque. Nous, on a beaucoup travaillé avec les commerçants depuis plus d'un an sur ce sujet, on leur a laissé plusieurs choix, ils ont été partie prenante dans la destination, et franchement aujourd'hui, c'est



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

sûr qu'ils auraient préféré rester à travailler au même endroit mais, entre le désagrément de 24 mois et puis ce qu'ils retrouveront au retour, croyez-moi ils sont tous partants, Monsieur Pierson qui a suivi cela à l'époque et qui a passé le relais à Madame Askinazi et Madame Askinazi pourra en témoigner aujourd'hui.

Dernière chose, on va essayer de mettre en place une petite navette avec le Clodoald pour un certain nombre de personnes à mobilité réduite qui auront peut-être des difficultés pour franchir la pente de la rue Pigache ou d'autres pentes, parce qu'à Stella, c'est plus haut qu'à République, et donc on va regarder et on va essayer de mettre en place la navette, on verra, si c'est opérant, on maintient, si ce n'est pas opérant, on l'annulera ; c'est peut-être une fausse bonne idée, je ne sais pas. Donc on a essayé de boucler l'ensemble des conséquences de cette délocalisation. Est-ce qu'il y a une autre question ?

Est-ce qu'il y a une autre question ? *Le micro est passé à Monsieur Cazeneuve.*

Pierre CAZENEUVE : Merci.

Avant de poser ma question, je voulais quand même revenir et féliciter Monsieur Pierson, parce qu'on a vu dans les rue de Saint-Cloud aussi des affiches, en plus des lettres envoyées aux séniors de la ville pour constituer la canicule, on a vu aussi des affiches proactives sur l'affichage communal de Saint-Cloud pour les inciter à venir s'inscrire. Et si vous vous rappelez du Conseil Municipal un peu extraordinaire qu'on avait eu sur Zoom pendant le Coronavirus (6 mai 2020), c'était aussi une des choses sur laquelle on avait discuté avec Monsieur Arnaud à l'époque et avec vous Monsieur Pierson. Et donc je suis ravi de voir qu'il y a eu une suite ; c'est une très bonne initiative et nous sommes très heureux.

La **deuxième question** qu'on voulait vous poser, on a eu le compte administratif, ce n'est pas une question d'orientation budgétaire, mais la question qu'on se posait avec le groupe « Saint-Cloud 2020 », c'est **l'avenir du logement social à Saint-Cloud** et quel était votre plan aujourd'hui, fraîchement réélu, pour sortir de cette fameuse carence et est-ce que nous allons continuer à avoir une allocation budget, sur ce sujet, proche de zéro ou est-ce que nous allons avoir un changement de politique ? Est-ce que vous avez des discussions en cours avec le Préfet ? Est-ce que vous avez la volonté de sortir de cette carence ? Voilà. Il y a eu beaucoup de péripéties juridiques aussi et judiciaires. Voilà, on voulait faire un petit point en ce début de mandat sur vos intentions.

LE MAIRE : Alors c'est très bien que vous posiez cette question, cela va me permettre de faire une mise au point. J'avais cru comprendre pendant la campagne, mais j'avais mis cela sur le compte des propos de campagne qui ne sont pas toujours précis et qui essaient assez facilement d'ailleurs de gagner des voix, ce qui n'a pas marché, qui seraient l'argument, je dois dire assez peu pertinent et un peu faible de dire que finalement la ville de Saint-Cloud est carencée, puisque le maire ne s'entend pas bien avec le préfet. J'ai trouvé ça assez faible comme argument pour ne pas dire autre chose. En fait, surtout quand on connaît un peu le dossier, ce n'était visiblement pas le cas de ceux qui prospéraient sur cette thèse, la situation est tout à fait différente.

Dans les Hauts-de-Seine, vous avez 36 communes. 35 des 36 communes sont soumises à la loi SRU, puisque pour être soumis à la loi SRU, il faut avoir plus de 3 500 habitants, je crois, et donc Marne-la-Coquette échappe à cette disposition.

Sur les 35 communes des Hauts-de-Seine, le préfet des Hauts-de-Seine a décidé, en 2017, de carencer 9 communes, 9 communes, dont Boulogne-Billancourt, Bois-Colombes, Asnières etc je ne les connais pas toutes par cœur...9 communes en même temps. Probablement que le préfet a été très fâché avec les 9 maires de ces 9 communes, mais vous voyez le ridicule de l'argument ; il suffit juste de le dire pour se rendre compte que l'argument ne tient pas.

En fait, lorsque vous êtes « carencé », c'est parce que cela correspond à un certain nombre de critères qui s'appliquent et quand on lit le code de l'éducation et le code de l'habitat, franchement, - qui font, à peu près, près de 300 pages chacun -, on s'aperçoit de la complexité des dispositifs qui font que la carence s'applique ou ne s'applique pas.

Donc la ville de Saint-Cloud est à 17,4 % et un peu plus de 2 200 logements sociaux. Ce n'est pas celle qui est la plus faible en logements sociaux, dans les 9 carencées. Il y a d'ailleurs, un exemple assez cocasse, la ville de Levallois-Perret, qui a 22 % de logements sociaux, qui était carencée parmi les 9. C'est une des problématiques de la loi SRU. On peut penser ce qu'on veut, ce n'est pas du tout le sujet de mon propos, sur le maire sortant de Levallois-Perret. La ville de Levallois-Perret est la ville la plus dense d'Europe, c'est une ville qui est aboutie sur le plan urbain, il n'y a plus de m² à construire. Et quand cette ville a été construite, elle l'a été avec une loi qui faisait l'objectif de 20% de logements sociaux. Lorsque la loi SRU a été votée en 2000 et applicable au 1^{er} janvier



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

2001, l'objectif était de 20% de logements sociaux. Et donc la ville s'est constituée et s'est construite avec 22%. En 2014 ou 2015, je ne sais plus très bien, ce doit être la loi ALUR, de mars 2014, je pense si ma mémoire est bonne, tout d'un coup la loi ALUR dit « on ne passe plus à 20, mais on passe à 25, au 1^{er} janvier 2025 d'ailleurs. Et un certain nombre de communes se retrouvent en difficulté, parce que leur plan de marche d'urbanisme était calé depuis le 1^{er} juillet 2001 sur les 20%. Et quand on connaît un peu les dossiers publics et ceux du Logement, on sait très bien que ce n'est pas en 3-4 ans que l'on rectifie une ligne, c'est beaucoup plus complexe, le temps de l'urbanisme est tout de même assez long et pour monter en puissance, il faut pas mal d'années devant soi.

D'ailleurs, la ville de Saint-Cloud en 2001 était à 10% et on est à 17,4 % maintenant. Et donc nous nous sommes retrouvés carencés, comme Boulogne Billancourt. Vous savez, Boulogne Billancourt, c'est 14% de logements sociaux. Il y a donc plus de logements sociaux à Saint-Cloud qu'à Boulogne Billancourt. Ce n'est pas tout à fait non plus l'image que l'on a de la commune. Il y a la ville de Neuilly qui en a nettement moins, avec 6%.

Et donc pour répondre à votre question, on n'est pas sur un terrain judiciaire heureusement, on est sur un terrain juridique au droit administratif, heureusement, vous savez, ce sont des choses assez simples qui ne sont pas forcément critiquables. Quand vous n'êtes pas d'accord avec une décision, vous allez au tribunal administratif, ce sont des choses qui arrivent, c'est le droit français, c'est comme cela que ça marche. D'ailleurs, j'observe qu'on a bien fait d'y aller, puisque, dans un premier temps, nous avons même obtenu l'annulation de l'arrêté de carence du préfet. L'arrêté qu'avait pris le préfet a été annulé. On n'est d'ailleurs la seule ville à l'avoir obtenu ; puisque nous étions 9 villes à avoir fait un recours, les 8 autres ont été déboutées et on a obtenu, dans un premier temps, l'annulation de l'arrêté.

Et puis il y a un phénomène nouveau, je vais quand même répondre à votre question, mais c'est bien de donner les éléments de contexte, il y a un phénomène nouveau qui vient d'arriver assez récemment, en janvier 2020, je crois, de la cour administrative d'appel de Versailles qui, dans son arrêt, a débouté à nouveau le préfet pour la carence sur la ville de Neuilly qui est à 6%. Je ne vais pas vous donner la lecture complète de l'article de la cour d'appel de Versailles, mais la synthèse de ça c'est de dire que la cour administrative d'appel ne remet pas en cause la décision telle qu'elle a été adoptée, en revanche, elle dit qu'elle est tout à fait inadaptée à la situation urbaine particulière de la commune de Neuilly. Et c'est exactement le propos que l'on défend, c'est exactement la même chose, donc, en cour administrative d'appel, nous espérons avoir de bonnes chances d'obtenir gain de cause, car nous sommes exactement dans la même situation. Pourquoi, alors qu'on a 3 fois plus, puisque nous sommes à 17 et Neuilly à 6. Quand vous faites le calcul du logement social, en fait, c'est un calcul assez simple à faire, le nombre de logements sociaux calculé sur le nombre de résidences principales non pas le nombre de logements sur la commune, et c'est ça qui donne votre taux. Et à chaque fois qu'il y a un logement supplémentaire, votre base 100 augmente et donc votre taux, si vous ne faites pas de logement social, peut diminuer. Je ne sais pas si je suis très clair. On dit que quand vous êtes en retard, pour rattraper ce retard, il faut, dans le flux, construire 30% de logements, pas 25%, mais 30 % pour essayer de rattraper le retard, et, comme vous produisez du logement et que vous augmentez votre base 100, si vous êtes à peu près à 30%, vous n'avez aucune chance de rattraper votre retard. Donc, on s'est livré à un calcul assez intéressant, la théorie c'est très bien, mais moi j'aime beaucoup la pratique, on s'est livré à un calcul qui est de se dire : mais finalement, de combien de logements devrions-nous disposer pour arriver à notre taux de 25% ? Le calcul est très simple à faire, ce sont des mathématiques, il faudrait, en fait, construire, avec 30% dans le flux, 22 200 logements supplémentaires à Saint-Cloud pour arriver aux 25% de logements sociaux. Aujourd'hui Saint-Cloud a 12 000 logements. Cela voudrait dire que la ville aurait 34 000 logements, ce qui est exactement le nombre de logements d'Issy les Moulineaux. Et donc vous arrivez dans une situation de transformation urbaine complète de la commune que très clairement nous ne souhaitons pas. Cette densification-là, nous ne la souhaitons pas.

Et c'est la raison essentielle pour laquelle nous sommes en désaccord avec l'arrêté préfectoral, pas du tout parce qu'il s'agit de logements sociaux, pas du tout, mais uniquement parce que ça conduira à une transformation urbaine de Saint-Cloud, ce à quoi nous ne souhaitons clairement pas adhérer. Je crois d'ailleurs, d'après un sondage spécifique, que les Clodoaldiens ne seraient pas forcément enchantés si une telle transformation urbaine se faisait. Nous, nous disons le contexte de la loi très bien, mais nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas-là, car quand vous discutez avec le préfet de région ou même avec des ministres, ils vous expliquent qu'ils savent très bien qu'il y a un certain nombre de villes qui n'arriveront jamais à 25%, simplement ils n'osent pas le dire devant tout le monde, mais c'est quand même ce qu'ils disent lorsque vous allez les voir et que vous demandez une audience et que vous demandez à avoir quelques pistes de travail raisonnables, sensées et structurées et pas sectaires pour avancer dans ce domaine-là. Donc, ça c'est la raison majeure, pour nous, c'est une densification inacceptable de la commune. C'est assez clair et, encore une fois, même si ce n'était pas des logements sociaux, nous n'accepterions pas cette densification.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Après la deuxième chose : qu'est-ce qu'on fait ? D'abord, il y a des moyens de droit, on les conteste, on verra quand nous serons audiencés, parce qu'avec le confinement, toutes les audiences ont été reportées, donc, déjà ce n'est pas toujours très rapide, mais là nous attendons cette audience à la Cour administrative d'appel de Versailles, où nous sommes assez confiants sur le contenu et la qualité de notre mémoire, mais ce n'est jamais gagné d'avance, donc on ne va pas faire les fanfarons. Et puis après, il y a d'autres sujets sur lesquels nous travaillons, qui ne sont pas la densification mais qui sont la requalification de certains éléments d'habitat qui peuvent être requalifiés et peuvent être retranscrits en logement social.

Mais, voyez, il y a tout de même une bizarrerie dans cette affaire : le préfet nous fait le reproche de ne pas aller assez vite sur le logement social, et moi j'ai rappelé au préfet qu'il a vendu la caserne Sully au département des Hauts-de-Seine avec, dans son acte de vente, constitutif du prix, 7 700 m² de logements sociaux, c'est écrit dans l'acte de vente, vous pouvez le vérifier, et qu'au final il renonce de réaliser. C'est quand même un peu paradoxal. Là où nous avons des terrains disponibles, ce sont des terrains d'État. Cela fait 10 ans que je me bats pour que les « Malaquais », deviennent des logements sociaux. Les « Malaquais », ce sont les logements qui sont en face du CARRÉ. Quand vous êtes rue d'Orléans, vous avez le CARRÉ, la gestion municipale, on en parlait tout à l'heure. Et bien, voyez l'état du CARRÉ et en face un bâtiment géré par l'État et vous voyez la gestion de l'Etat, vous voyez la différence. Vous vous mettez au milieu de la rue, c'est très simple à regarder, vous tournez la tête à gauche, vous tournez la tête à droite, c'est assez factuel, Monsieur Brunschvicg, vous verrez, on ne se fait pas d'autosatisfaction, il suffit de regarder l'état des 2 bâtiments. C'est tellement vrai que le bâtiment de l'Etat a été à la limite de l'insalubrité et qu'aujourd'hui il est vide, parce qu'ils ont honte de loger des agents de l'Etat dans ce bâtiment.

On vient d'obtenir, parce que comme on a fait un peu de bruit, on vient d'obtenir l'accord des services de l'État pour que ces locaux soient réhabilités et qu'ils soient transformés en logements étudiants. C'est une grande victoire, cela fait 10 ans que je me bats là-dessus. Cela fait 10 ans que je me bats sur ce dossier et ça a mis 10 ans. Mais c'est un terrain d'État, c'est un terrain d'État. Donc, il faut toujours faire très attention quand on essaie d'avancer des arguments et c'est ce que j'ai dit au préfet. Vous savez, renoncer à 7 700 m² _ce qui est assez rare dans notre commune de disposer de 7 700m² de surface de plancher_ de logements sociaux que vous avez vendus à un prix tout à fait faible, parce que du coup l'Etat n'a pas vendu cher, puisque l'on devait faire du logement social au département. Que le département dise ensuite, « je fais le musée du grand siècle », cela va sûrement faire plaisir à quelques intellectuels mondains, mais, « grand siècle » j'ai toujours cru que c'était Versailles, mais je m'étais sûrement trompé. Par contre, la parole de l'Etat, une fois de plus, est bafouée, complètement bafouée. Et donc on serait en droit d'attaquer le protocole sur la vente entre l'État et le département, puisqu'au final l'Etat ne va pas réaliser ce qui était l'objet de la vente, c'est quand même un comble ! Et, après, on nous dit, vous ne faites pas assez de logements sociaux Moi, je veux bien mais c'est un peu schizophrène ...

On a une stratégie, on vous en reparlera bien sûr, elle n'est pas du tout secrète, pour essayer de progresser sur ce sujet. On a toujours progressé, à notre rythme, de façon assez ouverte d'ailleurs, pas sectaire.

Le logement social, souvent c'est comme d'autres thèmes dans d'autres pays, c'est souvent, malheureusement, préempté par des sectaires qui font que le sujet devient vite insupportable. Parce que le problème des sectaires, c'est que, au lieu d'être ouverts et d'essayer de dialoguer et de trouver des solutions adaptées, ils sont enfermés dans une vision idéologique de la chose et, du coup, ça crispe tout le monde et on n'y arrive plus. Nous, on a réussi à progresser de 10 à 17%, ça fait 70% de progression, sans qu'il y ait forcément un trouble à l'ordre public dans la commune. Je pense que, si on avait fait un référendum en 2001 en disant « est-ce qu'il faut faire du logement social à Saint-Cloud ? », la réponse aurait été majoritairement non, très clairement. Donc, vous voyez, on le fait, on fait beaucoup de pédagogie là-dessus, mais on le fait à notre rythme. Et, pour terminer, je pense qu'il faut urgemment réviser cette loi. Il y a 2 choses qui me paraissent très importantes :

Le logement est une compétence de l'État, ce n'est pas une compétence municipale, je vous rappelle.

1- L'Etat ne met plus 1 centime dans le logement depuis très longtemps, ce n'est pas lié à la nouvelle majorité depuis 2017, ça avait commencé avant. Il ne met plus 1 centime, il fait la leçon, mais il ne met plus 1 centime. Donc, il faudrait peut-être qu'il remette un peu d'argent, c'est bien gentil de demander aux communes, mais on ne peut pas tout demander tout le temps aux mêmes.

et 2- il faut absolument confier la politique de peuplement aux maires et pas à des sbires à la préfecture de Nanterre qui n'ont aucune vision du terrain, qui ne savent pas si l'escalier dans lequel ils vont mettre une famille est un escalier équilibré ou au contraire un escalier où il y a déjà des difficultés et ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter, mais c'est peut-être à une autre adresse qu'il faut les mettre. Vous voyez, tout ce travail subtil de proximité, d'équilibre, d'apaisement social, d'accompagnement aussi, parce qu'il y a des familles qui ont besoin



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

d'un accompagnement, avec un système associatif ... Tout ça, franchement, à la préfecture de Nanterre, c'est le cadet de leurs soucis. Enfin dans d'autres préfectures, c'est pareil, ce n'est pas spécifique à Nanterre. Mais il faut confier la politique de peuplement aux maires, ce sont eux qui sont responsables et ce sont eux qui connaissent le mieux les situations locales, les populations, les cages d'escaliers, les ambiances des résidences et qui peuvent essayer d'accompagner dans les meilleures conditions possibles ceux qui en ont besoin. Cela fait beaucoup de conditions et on est bien loin des caricatures que l'on a pu entendre mais la réalité de ce dossier est celle-là. On est assez motivé sur le sujet, on défend notre droit, parce qu'on pense qu'on est dans notre droit. On verra si on a raison ou pas, je ne suis pas présomptueux, j'attends la décision de la Cour administrative d'appel. Parallèlement à cela, on fait valoir quand même le fait que l'État, qui nous fait la leçon, a été le premier à ne pas respecter ses engagements sur le logement social dans la commune.

Et puis deuxièmement, on met en place une stratégie qui nous permette d'avancer sur ce sujet, en fonction aussi de la nature des besoins dans notre commune. Parce que, dans le logement social, vous avez 3 catégories, vous avez les logements étudiants, vous avez les foyers pour jeunes actifs, tout cela fait partie d'un panel différencié de logements qui correspond aussi à des étapes de la vie. Et nous, on est très attachés à ce que cette diversité s'exprime dans les meilleures possibilités et dans sa complétude et pas uniquement sur un segment bien précis qui serait celui qui rendrait service à l'État.

Je rappelle que, quand quelqu'un est labellisé DALO, c'est l'État qui paye chaque nuit 70 ou 75 €, par nuit, alors qu'il est dans l'incapacité de loger les gens. C'est tout de même assez surprenant, mais c'est comme ça

Pierre CAZENEUVE : Je répondrai juste brièvement, parce que sinon ce sont des débats qui sont très longs et nous avons déjà eu l'occasion d'échanger. Et je vous remercie d'avoir clarifié vos intentions pour la suite. Ça n'est pas précis, mais au moins c'est à peu près clair.

Je relève juste 2 paradoxes, je me permets :

1- D'un côté, vous vous félicitez d'avoir passé de 10 à 17% en logements sociaux de 2001 à aujourd'hui, mais je n'ai pas eu l'impression qu'il y ait eu une densification et la création de 22 000 logements supplémentaires à Saint-Cloud. Preuve en est que l'on est capable de créer du logement social sans défigurer une ville. On est capable de créer du logement social sans trop la densifier. Donc on est capable de manière proactive, en tout cas en tant que mairie, d'accélérer cette action-là. Ça c'est le premier point.

2- Et le 2^{ème} point, une remarque un petit peu générale, et j'ai bien compris votre point de vue, il se défend sur de nombreux points, notamment sur les erreurs de l'État, notamment, je pense au scandale de la caserne Sully. Mais c'est aussi une question d'aptitude. Ce qu'on ne dit pas quand même, c'est qu'entre 2014 et 2020, il y a eu, je ne vais peut-être pas dire 0, mais peut-être que 5 logements sociaux supplémentaires, en tout cas on est resté pas très loin des 17%, d'ailleurs on est resté à 17%, enfin la mairie, et il y a un désengagement total de la commune sur le sujet. Et donc effectivement, il y a 2 solutions :

1- d'un côté, on peut dire : c'est la faute de l'État. On attend tout de l'État, on attend tout du département, du préfet, regardez ailleurs, c'est pire, à Boulogne ils sont à 14%, à Neuilly ils sont à 6%, nous on est à 17% et, dans ce cas-là, on se désengage complètement de ce sujet-là et on se dit que ce n'est pas de notre faute.

2- Il y a une autre solution qui est de se dire : effectivement, l'État fait des conneries, il n'est pas présent là où il devrait l'être, effectivement il y a des communes qui sont pires mais nous on veut en sortir grandi, on a une gestion municipale qui est bonne et on sait qu'on peut investir ou mettre un petit peu d'argent sur ce sujet-là pour continuer, malgré la défaillance de l'État, à augmenter progressivement, année après année, peut-être logement après logement s'il le faut, ce quota.

J'ai compris à peu près votre point de vue, je dis juste qu'il n'est pas tout à fait monocorde, que d'autres solutions existent ; voilà ce que nous on aurait pu prêcher.

Mais je vous remercie pour cet exposé long mais précis.

LE MAIRE : Juste pour votre information, vous savez en 30 ans la population de la ville a évolué de 4%, le nombre de logements a évolué de 40 %. ...murmures ... Ce n'est pas ce que vous avez dit, vous avez dit que ça n'avait pas densifié. Quand vous avez 40% de plus, il y a obligatoirement une densification, obligatoirement. 40% de logements en plus, ce n'est pas rien. C'est le chiffre de l'INSEE, il suffit de regarder. Et c'est déjà assez fort comme densification et on a mis beaucoup de temps à faire comprendre aux Clodoaldiens la corrélation entre maintien de la population et augmentation du nombre de logements, je ne vais pas vous refaire le taux de desserrement etc. Mais on a fait beaucoup de pédagogie depuis un certain nombre d'années sur ce sujet et je crois que c'est maintenant assez bien enclenché. Il reste encore quelques difficultés ou quelques réticences parfois, mais il y a bien une corrélation entre densification et augmentation du nombre de logements et en 30 ans,



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

c'est très clair, l'augmentation du nombre de logements est de 40%. C'est quand même une densification importante.

Après, vous savez, c'est toujours un problème d'équilibre. Vous dites, on se désintéresse. On ne se désintéresse pas. Mais, vous savez, nous, on fait des choix. Je ne sais pas, tout à l'heure j'ai cru comprendre que on nous disait mais c'est la masse salariale, mais ça n'a rien à voir avec tout cela, puisque vous avez choisi de déléguer aux associations un certain nombre de politiques publiques, Monsieur Brunschvicg. Oui mais sauf que et, du coup, vous nous dites qu'on ne peut pas se glorifier de 40 %, mais c'est parce que c'est un choix politique. Si on choisit de déléguer un certain nombre de politiques publiques à nos associations, c'est un choix politique que d'autres ne font pas et, du coup, ils ont une masse salariale beaucoup plus importante. Mais après, ils ont fait des choix, cela n'arrive pas comme cela par bonheur. Le système associatif de la ville de Saint-Cloud, il ne s'est pas développé comme ça par l'opération du Saint-Esprit, même s'il y a une communauté catholique très présente dans la commune, il s'est développé parce qu'il y a une volonté politique, à un moment, de faire des choix différents que de travailler en régies municipales sur un certain nombre de sujets et c'est la conséquence de ce choix, ça n'arrive pas par hasard. Donc, pour le logement social, c'est la même chose. Vous savez, on a été extrêmement volontariste sur ce sujet. Et on a été volontariste, ce n'est pas un débat politique, c'est un débat financier. Il suffit de regarder les montants investis. D'ailleurs, Monsieur Brunschvicg nous dit souvent, à telle époque vous faisiez un million, ce n'est arrivé qu'une fois d'ailleurs, après vous faisiez 400 000, 300 000, maintenant vous faites 114 000, 244 000 etc. Oui, mais à l'époque, le poids de la péréquation sur le budget de la commune n'était pas le même. Et donc on ne peut pas tout avoir, on ne peut pas tout avoir. Sinon, il faut augmenter la fiscalité. Et moi je ne souhaite pas augmenter la fiscalité uniquement pour financer la péréquation, vous voyez, ce n'est pas ma vision des choses, sachant en plus que la péréquation n'est absolument pas la conséquence de choix de gestion municipaux. La péréquation c'est un truc que les types votent la nuit à l'assemblée pour se réveiller et se donner bonne conscience. On va faire de la solidarité, tiens, on va demander 20 millions de plus. Cette année, le fond de péréquation de la région Ile-de-France, en produit, est passé de 330 millions à 350 millions, comme ça un amendement voté par François Dupony, en dernière lecture à l'assemblée nationale, même pas dans la première lecture de départ. Ça a été rajouté, tout le monde a dit, ah oui, c'est formidable, la région Ile de France pourra être plus solidaire avec 20 millions de plus. Après vous regardez qui paye, ce sont toujours les mêmes. Tout ça c'est bien gentil mais nous on n'y est pour rien, on n'était pas à l'assemblée ce soir-là, on n'a rien demandé, j'ai cru comprendre que notre député ne nous défendait pas beaucoup sur le sujet, mais probablement qu'il ne comprenait pas bien l'impact sur son territoire, comme beaucoup d'autres à l'assemblée, c'est souvent le cas, mais c'est la réalité. A partir du moment où on a un poids de péréquation, vous l'avez vu sur le compte administratif, 443 000 € en 2013, je crois, Monsieur Porteix, il me semble, 483 000€ en 2013 la péréquation, on est à 7 800 000 € en 2020. Vous avez vu le ratio. Dans la même époque, la taxe d'habitation n'a pas augmenté d'1 centime. Le taux n'a pas augmenté. Oui, on a fait des efforts de gestion, oui on a fait des choix politiques. Et moi je revendique ces choix politiques, parce que c'est pour cela que les gens vont voter. Vous savez, la démocratie elle fonctionne, ce n'est pas parce que c'est un préfet qui gère les finances publiques, il y a des élus qui n'ont pas le même avis, et c'est ce que nous faisons ce soir, qui se confrontent leurs avis et qui font des choix. Nous, on fait un choix politique que nous assumons. A partir du moment où nous avons une péréquation pharaonique sur nos budgets, on estime qu'on ne va pas compenser cela par de la fiscalité, il y en a plein qui l'auraient fait, fastoche, moi je n'y suis pour rien, il y a des cons à l'assemblée qui font n'importe quoi, moi je suis obligé d'augmenter vos impôts. Désolé, je ne suis pas à l'assemblée, les gars ne sont pas sérieux, vous savez, ce sont quand même des toquarts. On n'a pas fait ça, nous, on a essayé, alors que la péréquation augmentait de façon vertigineuse, elle a été multipliée par 12 tout de même, 1 point d'impôt c'est 100 000 euros de recettes. Nous, nous avons fait le choix de la gestion, de la rigueur, pas d'augmentation de la taxe d'habitation sur cette période, j'arrête après, je finis, et effectivement on fait des choix. Et on estime que comme le logement est une compétence de l'Etat, je vous le rappelle, mais pas une compétence communale, et bien à un moment, on fait ce qu'on nous demande, on nous impose une péréquation déraisonnable, on est obligé de la payer, on n'a pas le choix, c'est un prélèvement, comme les saisies arrêts sur salaire, là c'est un prélèvement sur le budget de la commune. C'est une amputation sur la fiscalité qu'on vous verse. Au lieu de vous verser 100, on vous retire 75 et on ne vous verse que 25. Parce que la réalité, c'est tout de même ça. Sur la taxe foncière, on nous pique 75 € sur 100. Quand un habitant propriétaire verse 100 € de taxe d'habitation, 25 viennent au budget de la ville, 75 partent dans la péréquation. Il faut que les Clodoaldiens réfléchissent bien à ça. Et du coup on a fait le choix de faire des économies. On en a fait plein en 2015, à l'époque, le groupe qui ne voulait pas en faire n'a absolument voté d'ailleurs. On ne revient pas sur ce débat-là.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Et puis on a fait des choix sur l'investissement qui n'est pas le nôtre, celui de l'Etat, sur le logement social. Ce n'est pas une question idéologique, c'est une question de gestion que nous assumons.
Monsieur Brunschvicg.

Xavier BRUNSCHVICG : Aah merci ! Une demi-heure sur une question quand même, moi j'en ai trois. Cela veut donc dire que techniquement on en a jusqu'à 1h30 du matin. Sachant que tous mes droits de suite, j'aurais été beaucoup plus bref. Le calcul des 30% pour 14 000 logements, ça ne tient pas une seule seconde, parce qu'il suffit de faire 0 construction de logements non-sociaux et 100 % de logements sociaux et faire de la requalification, comme vous avez dit, vous n'avez pas besoin de construire 14 000 logements. La réalité, comme l'a dit Pierre, c'est que, depuis 2010, il ne se passe rien, on reste scotché à 17% et c'est pour cela qu'on a été carencé. Et je trouve ça d'autant plus dommage que moi, je vous ai entendu en réunion publique défendre le logement social, je n'étais pas encore élu à l'époque, vous aviez des discours, je m'en souviens, c'était à l'école de Montretout, il y avait des gens qui étaient en train de hurler sur le logement social, qui habitaient eux-mêmes, je crois, dans du logement social, et vous les avez recadrés en disant « attendez, ce n'est pas ça, etc. j'ai trouvé ça très courageux. Ce qui se passe c'est que le courage c'était peut-être à cette époque-là mais plus depuis. Mais globalement les gens ils n'en veulent pas de logement social, c'est ça la réalité ! Demandez aux Clodoaldiens, faites un référendum, est-ce que vous préférez payez 2 millions d'euros d'amende par an avec des impôts supplémentaires pour ne pas avoir de logements sociaux, vous aurez 70% de réponses positives, parce que les gens n'en veulent pas. C'est là qu'il y a un problème et c'est là qu'il y a un manque de courage politique de votre part, c'est de dire non, il faut du logement social et on va investir. Parce que si on avait continué à investir depuis les 10 dernières années, comme on l'a fait précédemment, on n'en serait pas là aujourd'hui, il y a besoin d'un portage politique, voilà. Je m'arrêterai là.

LE MAIRE : J'ai juste répondu un peu trop longtemps visiblement, mais c'est formidable parce que ce n'est absolument pas ce que j'ai raconté, mais vous réécrivez assez bien l'histoire, c'est probablement une technique d'extrême Gauche, c'est bien. Mais ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Après vous dites ce que vous voulez vous, mais ce n'est pas du tout ce que j'ai exprimé pendant une demi-heure, assez clairement j'espère.

Xavier BRUNSCHVICG : donc, 3 questions, c'est la mauvaise nouvelle, d'autant plus qu'elles sont longues, deuxième mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, c'est que vous pouvez répondre de façon beaucoup plus courte que d'habitude. *Rires de l'assemblée.*

● **OUVERTURE DES ECOLES ET ACCUEIL DES ELÈVES** : 1^{ère} question, elle va être très rapide en fait, parce que Monsieur Gruber y a en partie répondu.

Nous, nous avons décidé de rouvrir nos écoles élémentaires à partir du 18 mai alors qu'on aurait pu le faire une semaine plus tôt, on n'a pas contesté ce choix de manière à ce que les protocoles murmures D'accord, oui, on aurait pu ouvrir dès le jeudi, ou ouvrir la mardi et refermer le mercredi, bref, on n'a pas voulu contester ce choix, j'ai visité les écoles avec vous, ça s'est bien passé etc.

Dès le mois de juin, il y avait la 2^{ème} vague de déconfinement et les écoles avaient effectivement la possibilité d'augmenter considérablement le nombre d'enfants que l'on pouvait accueillir, notamment grâce au dispositif 2S2C (Sport Santé Culture Civisme). Jacques, tu as dit que tu n'avais pas vraiment de demande etc. Moi, j'ai reçu des courriers de parents, il y a des parents notamment de l'école des Coteaux qui ont écrit, des représentants de parents d'élèves, pour s'émouvoir quelque part, que la ville n'ait pas fait le choix de s'engager dans ce dispositif qui bénéficiait, de surcroît d'un accompagnement financier de la part de l'État. Je trouve que c'est dommage, parce que l'accueil des enfants en milieu scolaire c'est une vraie priorité, à la fois pour les parents, ça leur permet de retourner au travail ou alors même de télé-travailler dans de meilleures conditions, mais avant tout pour les enfants, parce qu'on sait que la ré-acclimatation en milieu scolaire et périscolaire est fondamentale du point de vue des connaissances bien évidemment mais également de la socialisation, de l'équilibre psychologique et de la lutte contre le décrochage scolaire, notamment pour les gamins qui viennent des milieux les plus populaires Voilà, je trouve dommage que l'on n'ait pas saisi cette opportunité, qui a en partie été répondue, ce n'est pas la peine d'y revenir mais je voulais tout de même le souligner dans le cadre des questions.

- J'avais une autre question sur le nombre d'enfants mais il y a déjà été répondu ; c'était le nombre d'enfants qui ont été re-scolarisés et donc on passe.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

Est-ce que juste vous avez des informations, notamment sur le déroulement de la rentrée scolaire ? Est-ce qu'on sait globalement comment ça se passer ou bien est-ce qu'on a très peu d'indications ?

- Et, enfin, pour cet été, pour les colonies de vacances, il y a également eu une réponse dans le propos introductif de Jacques.

Juste pour la rentrée, comment ça va se passer ?

Jacques GRUBER : Pour la rentrée, aux dires de l'inspectrice qu'on a pu voir cette semaine, en fait, on se projette sur une rentrée normale, c'est la position de l'Education Nationale. Et donc c'est comme cela que l'on va faire effectivement pour faire pour la rentrée à Saint-Cloud, en espérant, bien évidemment, que dans l'été, il n'y ait pas une évolution sanitaire qui fasse que l'on soit obligé de revenir sur cette projection positive.

Xavier BRUNSCHVIGG : Merci.

● OUVERTURE DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES ET PROPOSITIONS CONCRÈTES :

D'après les associations cyclistes, la crise du Covid 19 a permis de gagner plus de 5 ans en matière d'aménagement de pistes cyclables. 5 ans, parce que tout le monde s'y est mis. Même à Boulogne, route de la Reine, ils ont fait des trucs etc. ...*murmures de fonds*... Ah oui, les Boulonnais qui ne peuvent pas se garer, ils sont catastrophés, c'est sûr. En revanche tous ceux qui prennent leur vélo, et ça m'arrive, ils sont ravis. Même si j'avoue que ce sont des trucs provisoires, ce que l'on appelle des corona-pistes liées au coronavirus.

Sauf à Saint-Cloud, il ne se passe pas grand-chose, à part la rue Crillon, la fameuse, et encore, ça a été fait avant le confinement, *murmures*, oui 50 mètres, (vous êtes formidable), c'est un peu léger.

Les pistes actuelles, on a écrit, les associations ont écrit. Quand on arrive de Ville d'Avray, on crève sans arrêt, il y a des nids de poule, elles ne sont pas entretenues ; c'est un petit peu dommage.

Si on pouvait faire sortir Saint-Cloud de l'ère préhistorique en terme de pistes cyclables, ce serait quand même très bien. Je sais, Monsieur le Maire, que vous avez fait un score à la polonaise avec de plus de 57% de suffrages au 2^{ème} tour, c'est formidable, je ne suis pas sûr pour autant, *contestations*, au 1^{er} tour, pardon bien sûr, je ne suis pas sûr que les Clodoaldiens aient nécessairement voté pour ne pas avoir de pistes cyclables. Donc je pense que vous pouvez avancer sur ce point.

Moi, je fais deux propositions, super concrètes, qui ne vont pas vous coûter très cher, deux propositions :

1- La première proposition : Création d'une piste cyclable en double sens rue des Gâte-Ceps, *rires de l'assemblée*. Qui est-ce qui rigole ? Qui rigole avec la rue des Gâte-ceps ? Alors vous allez me laisser terminer. Création d'une piste cyclable en double sens rue des Gâte-Ceps, qui est d'ailleurs demandée par l'association Saint-Cloud à vélo, donc des cyclistes, voilà. Avec un sens unique pour les voitures dans le sens de la montée, donc les voitures n'ont le droit que de monter la rue des Gâte-ceps et les voitures qui souhaitent descendre pour rejoindre le rond-point Delattre de Tassigny prendraient la rue du Bois de Boulogne, juste après, quand on commence la rue du Calvaire, à gauche, ce qui simplifierait considérablement les croisements, parce que là vous avez une double priorité à droite quand vous descendez du haut de Saint-Cloud, vous avez la priorité à droite quand vous voulez tourner à gauche vers la rue des Gâte-ceps, juste après le pont, ceux qui arrivent de la rue du Calvaire ont la priorité à droite ... c'est un bordel sans nom. Donc personne ne circule. Les voitures qui veulent descendre prennent la rue du Bois de Boulogne et les voitures qui veulent monter passent par la rue des Gâte-ceps, comme elles le font actuellement et ça permet de sécuriser une double piste cyclable pour les vélos, et ça permettrait de relier la passerelle de l'Avre. La rue Bory d'Arneix qui est la dernière avant d'arriver en bas de la rue des Gâte-Ceps pourrait disposer d'un double sens cycliste pour éviter le rond-point (Delattre de Tassigny) qui est juste après. Et donc que l'on ne me dise pas que c'est impossible d'aménager une piste cyclable rue des Gâte Ceps en raison de la pente. Pourquoi ? Parce que vous avez des vélos à assistance électrique. Éric, il faut absolument que vous essayez, je vais vous en prêter un, celui de ma femme, *rires*, vous allez voir la rue des Gâte-ceps, ça se fait comme ça (*claquement de doigt*), c'est génial ! On fera des photos, je les mettrai sur Instagram et tout Deuxièmement, même sans assistance électrique, il y a des gens qui y arrivent, j'en fais partie, tant que je suis en bonne santé, pourquoi ne pas en profiter.

Et, enfin, vous avez le cyclo câble comme à Trondheim en Norvège. C'est hyper simple, vous avez même des gamins de 7 ans ou des vieux de 77 ans, ils prennent un câble et ils font des pentes qui vont jusqu'à 21%, la rue des Gâte-ceps, elle culmine à 15%, ... 18%, ok. Donc voilà, c'est un projet extrêmement concret, qui ne coûte rien du tout, qui permet aux vélos à assistance électrique de passer. Donc, j'aimerais une réponse concrète.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

2- La deuxième proposition extrêmement concrète sur le vélo : c'est qu'on aménage enfin la passerelle de l'Avre pour qu'elle puisse accueillir des vélos et surtout, surtout, qu'on la prolonge au-dessus de la départementale côté Boulogne, vous savez que c'est un combat que je mène depuis quelques temps déjà, de manière à ce que l'on ait un accès direct, sécurisé, beaucoup plus rapide à l'hippodrome de Longchamp, au Bois de Boulogne et vers Paris. Et depuis la passerelle de l'Avre, ce serait une voix absolument formidable.

Alors, je sais que vous allez me dire que c'est trop compliqué, que ça coûte trop cher, qu'il y a trop de personnes, que etc etc ... Moi, pour la première fois en 15 ans, je vous demande de prendre une initiative en faveur du vélo et d'organiser une réunion avec toutes les parties-prenantes : la ville de Saint-Cloud, la ville de Boulogne, la ville de Paris, le Département, POLD, la Région, tout le monde, toutes les associations concernées. On se met autour de la table, on fait un Brain Storm et on fait une réunion. Prenez juste l'initiative d'organiser cette réunion et après on verra. Mais au moins qu'il y ait une première étape et qu'on sorte de l'immobilisme ! C'est tout ce que je vous demande, une réunion, c'est pas plus compliqué.

LE MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci Monsieur le Maire.

Je vais rebondir immédiatement sur **la passerelle**, puisqu'on vient de terminer. Mais vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur Brunschvicg que finalement on n'est pas chez nous et que cette table ronde que vous réclamez a déjà été organisée par les services qui sont derrière nous avec la ville de Paris et que la réponse s'est soldée par une réponse négative, au vu des sommes que nous devrions engager et que nous ne pouvons pas engager au nom de la ville de Paris pour réaliser ce qu'on aimerait. Donc ça, ça ne fonctionne pas. Il faudrait réaliser des travaux qui sont très importants, et rien que, de mémoire, pour rehausser les barrières qui ne sont pas aux normes pour les vélos, non ça ne vous dérange pas quand vous passez avec une petite barrière qui vous arrive,

Xavier BRUNSCHVICG : ... Vous mettez des filets.

Capucine du SARTEL : ça vaut 1 million d'euros ! Je ne suis pas sûre que ça retienne tout le monde. Monsieur LEBRUN a déjà communiqué sur le sujet, et donc vous le savez, on l'a déjà travaillé. La vocation première de cette passerelle c'est, mis à part le transport de l'eau, c'est le passage des piétons. La largeur de la passerelle et la hauteur des balustrades ne permettent pas de l'utiliser de façon optimum. Pour les véloset c'est même interdit. On doit donc la passer le vélo à la main, qui est recommandé par un panneau au début. Et qu'est-ce que ça coûte de passer 5 minutes de plus sur la passerelle et d'admirer le paysage à droite et à gauche, sans tracer à toute vitesse. On prend le temps et on en profite au passage. Et je suis la première à utiliser cette passerelle à vélo quasi au moins 1 à 2 fois par semaine, je connais bien le passage. Et moi, personnellement, développer le vélo au détriment des piétons, ça ne me va pas du tout. *applaudissements de l'assemblée*. C'est gentil, ils sont gentils.

Concernant votre proposition de la rue des Gâte-ceps, on fait une voie montante comme vous le suggérez, ça implique déjà pas mal de suppressions de places de stationnement. On redescend donc par la rue du Bois de Boulogne. Quand on descend par la rue du Bois de Boulogne, pour les voitures qui arrivent du pont, ça nécessite de cisailer la rue du Calvaire, qui est quand même une ancienne départementale. Quand les voitures arrivent rue du Calvaire du Centre, il y a un « cédez le passage », elles ne sont pas prêtes de passer le matin ces voitures-là et si on enlève le « cédez le passage », les voitures qui arrivent du pont des 3 Pierrots, elles ne tourneront jamais. Donc on va avoir un embouteillage monstre. Je rappelle quand même dans ma communication que j'ai faite tout à l'heure qu'on va investir une certaine somme qui sera assez costaute sur le passage de la rue du Calvaire pour Tassigny, c'est déjà pas mal. Donc toutes vos propositions, je veux bien accepter avec plaisir la rue Bory d'Arneix, ça c'est vrai qu'on peut tout à fait le faire, mais dans quelle mesure c'est très utile, je ne sais pas, mais ça on peut le faire sans problème. Voilà.

LE MAIRE : juste en conclusion, et en complément, car il se trouve que j'ai quand même de la mémoire, et c'est assez sympa pour nous, d'ailleurs, que vous repreniez nos positions, mais il y a quelques années de cela, la 1^{ère} ou la 2^{ème} année quand j'ai pris la mairie de Saint-Cloud, une des premières lettres que j'ai produites, c'est celle que j'ai envoyée à Bertand Delanoé qui était à l'époque Maire de Paris, et je lui demandais justement, on devait être en 2006, le prolongement de la passerelle pour aller à, à l'époque on parlait des piétons, on ne parlait pas de vélo à l'époque, pour justement aller de l'autre côté de la route départementale, des quais. Ça me paraissait plus sécurisant et plus sécurisé. En fait, on n'y arrivera jamais, je vais vous dire pourquoi. Parce qu'en fait, je ne sais pas si vous avez observé, mais il y a interdiction aux poids-lourds de circuler de ce côté-là-bas, excepté quelques



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

trajets, ils sont d'ailleurs tous de notre côté à nous, et on a une grande difficulté de franchissement des ponts, et donc il est quasi impossible techniquement, sauf à faire un ouvrage conséquent mais qui voudrait revoir la hauteur même de la passerelle pour être assez haut pour enjamber la voie de circulation et redéposer les piétons de l'autre côté. Et donc ça pose d'énormes problèmes techniques que ni la DIRIF, ni la ville de Paris ne peuvent absolument pas faire. Cette idée-là, ça date de 2006, Bertrand Delanoé devait être maire de Paris, et on avait déjà proposé cette idée-là de prolongation de la passerelle. Et on a eu une réponse qui était assez précise, parce que ça c'était l'avantage de Bertrand Delanoé, contrairement au nouveau maire, c'est qu'il ne pouvait pas être d'accord, mais il prenait en considération ce qu'on demandait et il répondait avec sérieux. Aujourd'hui, les choses ont bien changé.

Xavier BRUNSCHVIG : Les choses ont tellement changé que, moi je pense que ce n'était pas Delanoé, c'était Tiberi à l'époque, les choses ont tellement changé qu'aujourd'hui les écolos et les, ce n'est pas un jugement politique, mais aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez le score des écolos à Paris, mais c'est assez conséquent, donc les mentalités à Saint-Cloud évoluent notamment sur l'usage du vélo. Donc quand vous parlez d'une réunion ou d'une lettre que vous auriez envoyée il y a 15 ans à Tiberi, enfin il s'est passé des trucs depuis 15 ans, vous voyez, pas à Tiberi, à Delanoé pardon, il s'est passé des trucs depuis 15 ans. Donc je pense que vous ne risquez pas grand-chose à renvoyer une lettre tous les 15 ans, ça ne va pas augmenter les coûts d'affranchissement de la ville de Saint-Cloud, il y a même des mails qui existent. Sinon moi je m'en occupe.

Capucine du SARTEL : Je rappelle que ça ne date pas d'il y a de 15 ans, ça date simplement d'il y a 2 ans, Madame Mons qui est derrière pourra en témoigner, il y a 2 ans, la réunion a eu lieu avec la ville de Paris. Donc ça ne date pas du tout d'il y a 15 ans....

LE MAIRE : Non mais vous savez c'est la technique de Monsieur Brunschvig d'essayer de faire dire aux autres ce que malheureusement ils n'ont pas dit pour lui, parce que ça justifierait ses interventions, c'est une technique qu'on connaît bien, qui est rompue dans le débat public et donc voilà. Moi je ne parlais pas absolument pas du vélo, je vous parlais de la proposition de prolongation de la passerelle, que ce soit pour des piétons ou des vélos, d'ailleurs. Ce n'est pas le sujet du vélo, c'est le sujet de la de prolongation de la passerelle. Et il se trouve que les raisons techniques qui étaient valables en 2006 seront toujours valables aujourd'hui, parce que le statut de ces voies-là n'a pas changé. Et donc si vous voulez vous attaquer au statut des voies sur berges qui longent et côté Paris et côté Haut-de-Seine la Seine, je pense que ça va mettre plus de 15 ans d'ailleurs, avant d'obtenir une réponse. Voyez, c'est toujours bien de faire un peu de gesticulation mais c'est quand même pas mal d'être un peu responsable. Et le statut des voies est bien antérieure à nous tous, on n'était pas né quand il a été décidé, et à l'impossible nul n'est tenu ceci dit, mais, en tous les cas, c'est bien cela dont il est question, pour la partie de la prolongation de la passerelle et pas du tout pour la problématique du vélo. Vous dites quelque chose de précis qui est en gros « j'ai la paternité de l'allongement de la passerelle », cette idée de génie, eh bien on l'a eue avant vous, sauf qu'elle est confrontée à des problèmes techniques et de statut de voies qui font que cette idée-là, malheureusement on l'a eue avant vous mais elle est pour l'instant pas réalisable. Après, le passage du vélo sur la passerelle c'est un autre sujet qui n'a rien à voir avec ça.

Capucine du SARTEL : je rajouterai juste à ma réponse que nous avons quand même 6,3 kms de pistes cyclables et 3,5 kms de contre-sens, ce n'est pas rien et c'est déjà ça. Ça progresse.

LE MAIRE : C'est un sujet extrêmement sérieux, parce que moi, contrairement à vous, j'ai une approche beaucoup plus consensuelle de cela.... Et d'ailleurs, il est en train de se passer et que les gens qui activent cela réfléchissent bien, il est en train de se passer avec le vélo dans ce pays ce qui s'est passé avec l'écologie il y a 30 ans ou 20 ans. Vous avez des gens qui sont des Ayatollahs qui se sont emparés du problème de l'écologie il y a 20 ou 30 ans dans ce pays qui était d'ailleurs en train de avec un prisme bien marqué et qui ont fait de ce principe qui était de vouloir garder l'avenir de notre planète et faire attention à un certain nombre de choses, que tout le monde doit partager, est devenu insupportable aux yeux des gens. Parce qu'il y a des gens sous un biais gauchisant ont voulu donner des leçons à tout le monde et faire en sorte que ce débat soit capté par un mouvement politique qui malheureusement ou heureusement plutôt n'a jamais été majoritaire dans ce pays. Et ça a rendu la discipline insupportable. Et ceux qui se battent aujourd'hui sur le vélo malheureusement sont en train de faire la même chose. C'est-à-dire qu'ils ont la même vision sectaire du vélo et ils vont rendre ce sujet insupportable. Moi, je suis pour le partage, le partage de l'espace public, je suis pour que les gens qui veulent faire du vélo en fassent, contrairement à ce que vous dites, seulement ils doivent le faire dans le respect de ceux



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

qui ne veulent pas en faire, qu'ils soient piétons, qu'ils soient voitures, et la permissivité qu'on a accordée au vélo, on est en train de voir les conséquences tous les jours, y compris à Saint-Cloud, les deux-roues motorisés font exactement ce qu'on a permis aux vélos. Vous avez vu hier soir un accident entre un vélo et un scooter, à 20h30 ou 20h45 juste à l'angle de la Libération et la rue de Gaston Latouche. Vous en avez eu un ce matin au-dessus du tunnel qui vient du boulevard Henri Sellier, toujours entre un deux-roues motorisé et un vélo. Ça fait déjà 2, un par jour, et ça c'est la conséquence de ne pas avoir voulu réfléchir de façon apaisée à comment on partage l'espace public. Ça me paraît beaucoup plus responsable que ce qui est en train de se passer à Paris et qui braque les gens les uns contre les autres et qui fait que les choses deviennent insupportables. Je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui, puisque vous voulez parler d'aujourd'hui, il y a 41 millions de déplacements chaque jour en Ile-de-France. Sur les 41 millions de déplacements en Ile-de-France, 640 000 seulement sont en vélo. Ça fait 1,5%. C'est probablement plus en zone dense chez nous, les experts disent que c'est aux alentours de 3%, soyons très généreux et disons que ça fait 5%. Vous ne pouvez pas dire à 95% des gens « allez voir ailleurs, n'ayez plus vos comportements habituels », parce qu'il y a 5% qui veulent faire autrement. Il faut trouver des voies de passage apaisées pour que chacun puisse partager l'espace public, ... je ne sais pas si c'est la passerelle de l'Avre..., mais c'est ça la philosophie générale. Et si on fait ça, on, y arrivera. Et moi, contrairement aux caricatures que vous me prêtez, mais c'est un peu votre rôle d'opposant un peu à court, c'est justement ça, moi j'ai une vision du partage de l'espace public où chacun respecte l'autre, quel que soit son mode de déplacement. Ça me paraît beaucoup plus moderne que d'imposer de façon un peu sectaire une vision à tout le monde, surtout quand elle n'est pas majoritaire et qu'elle n'est pas partagée. Allez sur le marché à Boulogne Billancourt le dimanche matin, j'y suis allé avec le Maire de Boulogne, vous allez voir, vous allez voir le résultat de ce qui a été fait sur la route de la Reine et sur les quais côté Boulogne, je ne suis pas sûr que ça soit majoritaire comme ambiance. Franchement. Allez la dernière question.

Xavier BRUNSCHVICG : me traiter de gauchiste, d'activiste solo, *rires*. Ceux d' « En marche » sont d'accord, vous allez les traiter de gauchistes eux aussi, ça va être compliqué quand même, ... *murmures* Allez, stop, on a réussi à tenir en 20 minutes à peine pour deux questions, on va faire les trois en une demi-heure, ça sera mieux qu'une en une demi-heure précédemment.

● La **PISCINE** : Il y a beaucoup de piscines qui rouvrent dans les Hauts-de-Seine et en région parisienne depuis la fin du confinement. Sauf à Saint-Cloud. Voilà, une fois de plus, je ne sais pas ce que vous avez contre la piscine, *rires*. Déjà, elle est tout le temps fermée au mois d'août, alors que c'est là que ceux qui ne partent pas en vacances ont en le plus besoin. Bon, c'est vrai qu'ils n'ont qu'à avoir la villa à Saint-Tropez, ils auront la mer, ou une maison de campagne avec une piscine, mais il y en a qui n'en ont pas les moyens, donc c'est dommage qu'ils ne puissent pas nager. Il y a les sportifs aussi, maintenant vous avez des triathlètes dans votre équipe municipale, Jean-Jacques s'il ne peut pas aller nager, il va être malheureux. Mais, là, pourquoi est-ce qu'on n'ouvre pas notre piscine après le confinement ? Non seulement au mois d'août, mais là au mois de juillet ? Il y a Paris, Garches, Versailles, Issy les Moulineaux, Suresnes, Courbevoie, Colombes, Puteaux, Neuilly et plein d'autres encore qui ont déjà rouvert. Pourquoi les protocoles sanitaires seraient-ils insurmontables pour la Ville de Saint-Cloud et pas dans ces villes voisines ?

LE MAIRE : Juste, juste parce que j'entends ça à chaque fois pareil, il faut ouvrir au mois d'août, il faut ouvrir au mois d'août. Mais, Monsieur Brunschvicg, essayez de vous renseigner avant de dire des idioties. Parce qu'on a été comme vous, on a pensé à cette histoire du mois d'août, il y a quelques années de cela. Peut-être que vous n'étiez pas encore au Conseil municipal, d'ailleurs, vous n'étiez pas élu au Conseil municipal et peut-être que vous ne le savez pas, ce que je peux comprendre. Mais nous avons fait cette expérience, nous avons ouvert la piscine au mois d'août. Et les résultats étaient très clairs, chaque jour, on avait entre 0 et 5 entrées, 0 et 5 entrées. Et croyez-moi, quand vous avez un équipement comme celui de la piscine qui peut accueillir en même temps à peu près de 500 personnes, je crois que c'est la jauge, déployer l'ensemble des personnels, l'ensemble des moyens, pour une piscine, ce qui permet en plus de ne pas arriver à gérer les congés des agents, d'ailleurs, et faire la maintenance technique de la piscine qui est quand même, ce qui est assez rare dans le département, vous en conviendrez, une piscine sous un immeuble d'habitation, je crois qu'aujourd'hui on n'oserait plus construire un truc pareil. Mais enfin, nous, on en a hérité, donc on essaye de le gérer. Eh bien, on a fait cette expérience. A chaque fois, vous nous dites ça, eh bien c'était entre zéro entrée et (5), zéro. Vous savez pour le personnel, travailler une journée sans personne, ce n'est pas très motivant. Et ils n'ont pas envie de



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

recommencer. Allez leur dire, vous allez voir. Entre 0 et 5, ce n'est quand même pas ... Alors on peut essayer de faire un peu de happening, en disant « mais, c'est formidable, vous êtes des cons, tout ça... il faut ouvrir ». Il se trouve que, chaque année, je suis là au mois d'août et je constate quand même qu'on n'est pas très nombreux, et peut-être tant mieux, parce que les seuls qui ne peuvent pas partir, ceux sont qui n'ont pas les moyens et donc on peut essayer de trouver des solutions pour eux. Mais le coup de la piscine, franchement, on l'a fait, ce n'est pas qu'on n'a pas eu envie d'essayer, c'est qu'on l'a fait. Et le résultat, il est très clair, c'est entre 0 et 5 entrées. Pour le reste, depuis qu'on a eu le plafond. Très rapidement, Monsieur Climaud.

Marc CLIMAUD : Oui, assez rapidement. Alors effectivement, quelques piscines ont rouvert dès le 22 juin, mais avec des conditions draconiennes d'hygiène, de distanciation, et elles sont le plus souvent ouvertes uniquement à leurs habitants. Votre insouciance et votre méconnaissance du contexte m'obligent à vous répondre. Vous n'ignorez pas que notre piscine est en sous-sol, Monsieur le Maire vient de vous le dire. Et la mise en œuvre d'un protocole conforme, élaboré par nos services et les services de l'Etat, est très contraignant dans un lieu exigü. 30 personnes, 90 minutes, avec une heure entre deux créneaux pour désinfecter les lieux, pas de casier, pas de croisement, port du masque obligatoire en dehors de l'activité, réservation, augmentation des taux de chloration et d'apport d'air neuf avec, en plus, une charge de personnel plus importante. Autant de contraintes non exhaustives pour l'application de ce protocole. Nous avons pris contact avec les villes voisines pour leur demander si elles acceptaient d'appliquer leurs tarifs aux résidents Clodoaldiens, nous attendons leurs réponses. De surcroît, nous avons élaboré un calendrier pluriannuel de travaux, qui ont réorganisé et rénové les locaux publics, puis les bassins inox et la tranche technique non visible du public est programmée fin juillet-début août de cette année. Je vais devancer votre question : « Pourquoi n'avez-vous pas fait ces travaux pendant le confinement ? ». Figurez-vous que nous y avons pensé mais, comme beaucoup d'entreprises, celle, avec laquelle nous avons signé la commande, était également fermée. Même obtenir des pièces de maintenance était impossible. Pour votre parfaite information, pour faire ces travaux, nous devons vider les bassins. Nous l'avons fait pendant le confinement. Remplir la piscine pour un mois était complètement farfelu, irresponsable et coûteux. Nous étions néanmoins au fait de toute évolution des directives de l'Etat pour ouvrir les bassins en cas d'allègement des consignes sanitaires.

Hélas, le week-end dernier, une partie du faux-plafond est tombée. Et je n'ose imaginer les conséquences s'il y avait eu des nageurs, sans vos remarques opportunistes qui auraient forcément suivi. Votre empressement à faire le buzz sur les réseaux sociaux, appuyé par des éléments non fondés et erronés vous discréditent. Vous auriez dû attendre que nous communiquions sur ce désagrément. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour les Clodoaldiens. Votre pétition s'appuie sur un manque de connaissances et ne révèle que votre opinion. Platon ne disait-il pas que l'opinion est quelque chose d'intermédiaire entre la connaissance et l'ignorance ? De plus, cette pétition sur des locaux municipaux, vous faites votre pub, ce n'est pas non plus très sympa. Vous savez, comme moi, qu'une pétition n'a de sens que si les Clodoaldiens la signent et c'est mal les juger si vous pensez qu'ils ne comprennent pas la situation et nos contraintes. Ceci dit, je reconnais bien votre style Monsieur qui lave plus blanc que blanc, et de donneur de leçon sur l'éthique et la navigation au gré du vent.

Xavier BRUNSCHVIGG : Merci, juste sur le fait qu'elle ouvre en août et qu'il y ait entre 0 et 5 personnes, c'est le même argument que pour les pistes cyclables, c'est-à-dire que : il n'y a personne, donc il ne faut pas le faire. C'est sûr que si on ne construit pas plus de pistes cyclables, on va rester scotché à moins de 5% de déplacements à vélo. Ça s'appelle une politique incitative. Pareil, si vous ouvrez le matin à 7h, peut-être que, les trois premiers mois, vous n'aurez personne à 7h du matin, parce que ce sont de nouvelles habitudes à prendre. Pour l'ouverture au mois d'août, c'est exactement pareil. C'est une politique libérale, en fait, c'est l'offre qui crée la demande. Je vous demande d'être libéral, c'est conforme à votre courant de pensée.



Procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2020

LE MAIRE : Il n'y a plus de question, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23h59

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 10 juillet 2020 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 10 juillet 2020 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le 21 juillet 2020.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI